

Justice & Démocratie

RCN

Le Bulletin n°36 Deuxième trimestre 2011

Nos publications



Contacts

www.rcn-ong.be

SIÈGE - BRUXELLES

Avenue Brugmann, 76, B-1190 Bruxelles
Tel. : +32 (0)2 347 02 70 Fax +32 (0)2 347 77 99

DIRECTEUR

Pierre Vincke : pierre.vincke@rcn-ong.be

RESPONSABLES DES PROGRAMMES

RD CONGO

Florence Liégeois : florence.liegeois@rcn-ong.be

RWANDA/BURUNDI

Anne-Aël Puhu : aa.puhu@rcn-ong.be

SOUTH SUDAN

Miriam Chinnappa : miriam.chinnappa@gmail.com

BELGIQUE

Pascaline Adamantidis : pascaline.adamantidis@rcn-ong.be

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

RESPONSABLE AFL

Lionel Dehalu : lionel.dehalu@rcn-ong.be

ASSISTANT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Aude Gaspard : aude.gaspard@rcn-ong.be

ASSISTANTS FINANCE

Nestor Tedne : nestor.tedne@rcn-ong.be

APPUI TECHNIQUE ET STRATÉGIQUE

Véronique Lefevre : veronique.lefevre@rcn-ong.be

VOLONTAIRES AFL - SECRETARIAT

Paul Humblet, Diane Rutagengwa, Anne Reding

STAGIAIRE BULLETIN

Alexandre Laronce

RWANDA - KIGALI

Tel. : +250 51 09 03

COORDONNATEUR

Benoît Joannette : coordo@rcn.rw

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Alexandre Lucas

BURUNDI - BUJUMBURA

Tél. : +257 22 24 90 83 ou +257 22 24 90 84

COORDONNATEUR/ AFL

Antoine Chevallier : coordo.rcn.bu@gmail.com

RD CONGO - KINSHASA BAS-CONGO

Tél. : +243 998 63 96 14

COORDONNATEUR

Hubert Nzakimuenza : coordo@rcn-rdc.org

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Tanguy De Hertogh et Pascal Vanden Eynde

SOUTH SUDAN - JUBA

Phone : +249 955 539 895

COORDINATOR

Richard Okot : ramokot@yahoo.co.uk

Sommaire

3 Editorial

4 Editorial (in English)

5 Aperçu des programmes

8 Rwanda

9 Etude : « *La proximité de la justice au Rwanda* »

10 Projet : « *Améliorer la gestion des terres en renforçant la prévention et la résolution des conflits fonciers* »

11 Etude : « *Le droit néo-coutumier en tant qu'instrument d'application des droits fonciers des femmes garantis par la loi* »

12 Site web : Le procès d'Assises Rwanda 2001

13 Chanson : « *Mbwira Munyarwanda* »

14 Burundi

15 Etudes : Rencontre avec Dominik Kohlhagen

17 Contes : Des contes de justice pour les enfants burundais

18 République démocratique du Congo

19 Etude : « *La justice de proximité au Bas-Congo* »

20 Projet : Le renforcement du contrôle hiérarchique des juridictions

21 Etude : « *Les conflits fonciers en Ituri* »

22 Projet : L'appui à la Commission foncière de l'Ituri

23 Outils de vulgarisation

26 South Sudan

27 Study : « *Equal access to Justice in Southern Sudan* »

28 Belgique

28 Radio : « *Si c'est là, c'est ici* »

30 Film : « *Dits de Justice* »

31 Présentation de l'artiste

Illustration 1° de couverture : Ariane BOSQUET, « *Village dogon II* », 2011

Illustration 4° de couverture : Ariane BOSQUET, « *Traces III* », 2011

Nos publications

Le deuxième semestre se termine avec deux bonnes nouvelles : le programme d'appui au ministère de la justice au Sud-Soudan a débuté dès avant la proclamation officielle en juillet de la naissance du nouvel état et en Belgique, le programme de sensibilisation aux crimes de génocide et contre l'humanité recommencera en juillet. Il comporte un volet éducation qui s'adresse notamment aux écoles secondaires supérieures et un volet « tout public ». Il est impératif que nous connaissions cette inhumanité qui est nôtre afin de la prévenir. Nous en multiplierons les représentations avec ceux qui en sont revenus.

Le bulletin vous présente les principales études de RCN J&D et leur influence sur les projets. Je vous rappelle également certaines des œuvres significatives de RCN J&D, comme le recueil de contes de justice.

Je participais récemment à la conclusion de la recherche "*Omgaan met traditioneel recht in de context van rechts-en justitiële ontwikkelingssamenwerking (na conflict) in Afrika*", menée au sein du Centre pour les droits de l'Homme de l'Université de Gand, par Martien Schotsmans et Giselle Corradi, sous la direction d'Eva Brems.

Cette recherche visait à améliorer la connaissance, dans cinq pays d'Afrique, du pluri-juridisme, du droit traditionnel dans les pratiques judiciaires et du possible agencement entre la culture « normative » et les droits de l'Homme. Elle portait également sur l'introduction des pratiques traditionnelles dans la justice transitionnelle.

Durant la discussion qui suivit l'exposé, il fut question de l'impact de cette étude sur la politique menée par la Belgique.

Une première difficulté à relever est cette propension qu'ont les opérateurs à tenir compte de l'existence de pratiques normatives autres que celles du droit « occidental », sans toutefois réellement s'en occuper, puisque « ce n'est pas notre culture »....De la sorte, les opérateurs de l'aide à la construction de l'état de droit continuent à participer au creusement du fossé entre l'état de droit et la population tout en affirmant le principe d'un appui aux populations vulnérables. Comme si en RDC, au Rwanda et au Burundi, elles étaient une exception. Il n'y a pas de population vulnérable, il y a une population et quelques exceptions « non vulnérables ».

Une deuxième difficulté est à mon sens la question de nos catégories mentales. L'anthropologie a maintes fois démontré que les normes pouvaient résider dans un champ de connaissance différent du nôtre. De la même manière qu'il n'y a pas d'art dans certaines sociétés alors que la beauté y fleurit, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de droit qu'il n'y a pas de normes.

Nous convînmes donc tous qu'il nous fallait vivre avec ces questions et que le plus sûr moyen de le faire était d'inclure la dimension de recherche au sein même des programmes d'appui à la justice de nos ONG de droit. De la sorte, les bailleurs se familiariseront avec des aspects plus secrets du droit et de son appropriation et les recherches seront plus facilement intériorisées par les acteurs.

A notre tour, à RCN J&D, que faisons-nous de nos études ? Comment les intégrons-nous dans nos activités ? Aurions-nous également un cerveau droit plein de créativité et un cerveau gauche qui ne la voit pas ? Bref, que faisons-nous de nos « découvertes » et comment s'inscrivent-elles dans les programmes ? C'est l'objet de ce bulletin. Vous lirez que la réponse est multiple.

Les poètes disent qu'agir, c'est penser et que penser c'est agir. C'est ainsi que le grec « poieton » se traduit par « agir ». Joli rappel : seuls les rêves nous rassemblent, car ils disent non à ce qui nous détermine et nous écrase.

Pierre VINCKE,
Directeur.

Editorial

Our publications

The second semester ends with two good news : the support program to South Sudan Ministry of Justice started before the official proclamation in July of the creation of the new State and in Belgium, the awareness campaign on genocide and against Humanity crimes starts again in July. It includes an educational section for the benefit, notably, of secondary schools and a section "for all ages". It is imperative that we know this inhumanity that is ours so as to prevent it. We will multiply the performances with those who came back from there.

The bulletin present to you RCN J&D main studies and their influences on our projets. I remind you also some significative work of RCN J&D, like the justice fairy tale collection.

I recently participated in the conclusion of the research "*Omgaan met traditioneel recht in de context van rechts-en justitiële ontwikkelingssamenwerking (na conflict) in Afrika*", led by the Human Rights Centre of the University of Ghent, by Martien Schotsmans and Giselle Corradi, and conducted by Eva Brems.

This research aimed at improving the knowledge, in five African countries, of the multi-legalism, of the traditional law in judicial practices and of the conceivable arrangement between "normative" culture and Human Rights. It was also about the introduction of traditional practices and the transitional justice.

During the discussion following the presentation, there was a talk of the impact of this study on the Belgian politic.

A first issue to raise is this propensity the operators have to take into account the existence of normative practices other than "Western" law, without however really deal with it, because "it is not our culture"... In this way, aid operators of the construction of Rule of law continue to be involved in the digging of the gap between Rule of law and the population though maintaining the principle of support to vulnerable populations. As if in Democratic Republic of the Congo, Rwanda and Burundi they were an exception. There are no vulnerable populations, there is a population and few exceptions "non-vulnerable".

A second difficulty is in my opinion the issue of mental categories. Anthropology many times demonstrated that norms could lie in a different field of knowledge than ours. Similarly that there is no art in some societies whereas beauty flourishes, it is not because there is no law that there is no norms.

We therefore agreed that we had to live with these questions and that the better way to do so was to include the research aspect within support programs to Justice in our NGOs of law. In this way, donors will familiarize themselves with those secret aspects of the law and its appropriation and the researches will be more easily internalized by the actors.

We too, RCN J&D, what do we do with our studies ? How do we integrate them into our activities ? Do we also have a right brain full of creativity and a left brain that does not see it ? In brief, what do we do of our "discoveries" and how do they fit into our programs ? It is the subject of this bulletin. You will read that the answer is multiple.

Poets say that acting, it is thinking and that thinking is to act. That is how the Greek "poieton" translates into "act". Nice recall : only dreams gather us, because they say no to what determine and crush us.

Pierre VINCKE,
Director.

Aperçu des Programmes

République du Rwanda

La mission de RCN Justice & Démocratie au Rwanda avait démarré l'année 2011 avec cinq programmes. Les axes principaux de ces programmes sont l'appui au système judiciaire et la mise en œuvre de la réforme foncière en cours au Rwanda.

Concernant le secteur judiciaire, l'appui de RCN J&D se concentre sur la réduction des arriérés judiciaires. En effet, l'un des freins au bon fonctionnement des institutions est l'accumulation trop importante des dossiers. Pour combattre cet engorgement, RCN J&D a mis en place un échéancier de traitement des dossiers, des critères de sélection de cas et de suivi ainsi qu'un système de marquage des dossiers potentiellement problématiques. RCN J&D aide ainsi à restaurer la confiance des citoyens dans le système judiciaire. Cette problématique est d'autant plus fondamentale au Rwanda qui a été le théâtre de violences de masse et où le système judiciaire doit donner l'assurance que ces crimes ne resteront pas impunis.

Le droit foncier occupe une place très importante dans les programmes de RCN J&D. L'action de RCN J&D se concentre sur trois axes : l'aide aux *abunzi*, l'aide à la société civile et la protection des droits fonciers des femmes. Les programmes de RCN J&D s'inscrivent dans la stratégie du gouvernement rwandais qui a adopté une réforme foncière ambitieuse en 2005 dans le but de faire de l'agriculture un secteur à haute valeur ajoutée. Cette réforme, qui concerne directement 90 % de la population, incite les rwandais à exploiter rationnellement la terre et accorde aux femmes de nouveaux droits fonciers, .

Pour que cette réforme soit pleinement effective, RCN J&D aide les *abunzi*. Ce premier axe vise à renforcer les

compétences des conciliateurs afin d'améliorer la qualité de la justice en matière foncière, éviter l'engorgement des tribunaux d'appel et instaurer un climat de confiance entre la population et cette instance. Dans cette optique, des formations sont dispensées et des sessions de dialogue sont instaurées entre les acteurs locaux de la justice d'une part et les *abunzi* et la population d'autre part.

La mise en œuvre de la réforme foncière au Rwanda ne serait pas possible sans la société civile. C'est pour cette raison que RCN J&D forme le syndicat d'agriculteurs et d'éleveurs *imbaraga* sur des questions de droit foncier, de droit des successions et de droit des femmes. Ces formations sont dispensées aux membres des syndicats ainsi qu'à des formateurs et vulgarisateurs. En complément, RCN J&D a instauré un dialogue et un échange d'information avec les administrations chargées de l'application de la réforme foncière.

Le troisième et dernier volet de l'action de RCN J&D en matière foncière concerne les nouveaux droits fonciers des femmes. L'action de RCN J&D a pour but d'accroître leur capacité à revendiquer et conserver leurs terres mais aussi leur capacité à déterminer l'utilisation de cette terre de manière individuelle et collective. De manière concrète, RCN J&D a mis en place des actions de sensibilisations aux droits des femmes via un réseau de parajuristes, une veille sur les violations des droits fonciers à l'encontre des femmes et l'organisation de dialogues contre les blocages culturels au sein des communautés.

Les projets de RCN J&D au Rwanda sont soutenus par la Coopération belge au développement (DGCG), l'Union Européenne (IEDDH), le Minaffet, l'UNIFEM et la GTZ.

République du Burundi

En ce début d'année 2011, RCN Justice & Démocratie se trouve confronté à une situation de repositionnement stratégique suite à la fermeture d'un de ses programmes. Deux domaines ont été identifiés comme prioritaires pour le développement des futures activités, à savoir la justice transitionnelle et l'éducation à la paix ainsi que le secteur foncier.

Le programme « *Pour une justice rassurante* » initié en 2009, s'est achevé le 28 février 2011. Il avait pour objectif spécifique de créer un climat de confiance envers la justice pénale, qui favorise l'implication de la population dans la transformation du conflit en agissant tant au niveau institutionnel qu'au niveau de la société civile, suivant deux axes d'intervention.

D'une part, le volet « *Chaîne pénale et sécurité* » inclut des actions visant le renforcement de la chaîne pénale et la bonne coordination des différents acteurs judiciaires. Ainsi, des formations de police judiciaire et de magistrats militaires en matière de droit pénal et de criminologie ont été réalisées ainsi que des ateliers de concertation entre les officiers de police judiciaire et les officiers du Ministère Public. Afin de conclure ces activités, une étude sur la chaîne pénale a été réalisée par RCN Justice et Démocratie et a été rendue le 23 février 2011 aux autorités.

D'autre part, des actions d'information et de vulgarisation ont été menées auprès de la population afin de l'informer sur la justice pénale et ainsi renforcer sa confiance dans le système judiciaire. L'objectif était également de

Aperçu des Programmes

s'assurer que la population connaît ses droits et ses devoirs et sait les exercer devant la justice en cas de litige ou de conflit. Ces activités de vulgarisation et de diffusion se sont concrétisées par des cycles de concertations communales, l'organisation de conférences et de débats, des émissions de radio, des créations de pièces de théâtre et des groupes de parole.

Aujourd'hui, RCN Justice & Démocratie est présent au Burundi à travers son programme de protection des personnes albinos en collaboration avec Albinos Sans Frontières (ASF) qui vise à favoriser leur réintégration sociale et économique, la protection et la reconnaissance de leurs droits. En effet, au Burundi, les personnes albinos sont stigmatisées en famille, dans le voisinage immédiat, en milieu scolaire et au travail, en raison de leur différence. Plus grave encore, ces personnes sont victimes de superstitions et de croyances terribles pouvant conduire à de graves atteintes à leur sécurité et à leur vie. Depuis 2008, quinze personnes albinos ont été assassinées et

mutilées. Ces personnes vulnérables ont besoin d'assistance pour se regrouper dans une association solide qui milite pour la reconnaissance et la protection de leurs droits. A cette fin, ASF et RCN J&D mettent en place une structure d'accueil qui en plus d'être un lieu d'échange et de sociabilisation pour les personnes albinos, sera un centre de prise en charge et contribuera à soutenir et accompagner ces personnes pour leurs démarches juridiques ou leur insertion professionnelle. Cet accompagnement a été précédé d'une réflexion interne autour de l'identification et de l'ampleur des problèmes que rencontrent les personnes albinos afin de mieux répondre à leurs besoins. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation à l'albinisme ont été menées auprès de la population, notamment dans des écoles.

Les projets de RCN J&D au Burundi sont soutenus financièrement par la Coopération belge au développement (DGCD) et l'Union européenne (IEDDH).

République démocratique du Congo

En 2011, RCN Justice & Démocratie poursuit son programme visant à instaurer une justice de proximité de meilleure qualité et qui soit réellement au service des justiciables. Outre le renforcement institutionnel, RCN J&D travaille également sur le rapprochement entre les professionnels et la société civile en tenant compte des spécificités régionales.

A Kinshasa, le programme de soutien à l'Ecole de Formation et de Recyclage des Personnels Judiciaires (EFRPJ) est poursuivi. Dans ce cadre, RCN J&D fournit un appui aux formations permanentes au sein des juridictions et de la Police nationale congolaise, et organise des formations de formateurs, la fourniture de documentation, l'encadrement et le suivi du personnel judiciaire. Récemment, RCN J&D a produit une note capitalisant son expérience depuis plusieurs années afin d'orienter les autres programmes de coopération bilatérale qui vont s'intéresser au renforcement institutionnel de cette école (« L'appui technique à l'EFRPJ dans un nouveau contexte institutionnel de gestion du système judiciaire congolais », janvier 2011).

Au Bas-Congo, RCN J&D fournit un appui institutionnel par des formations permanentes des personnels judiciaires ainsi qu'un appui matériel et en documentation. RCN J&D contribue également au rapprochement de la population et de la justice en facilitant les déplacements des tribunaux dans les zones les plus reculées (ce qu'on appelle les « audiences foraines »). Par ailleurs, l'encadrement hiérarchique est favorisé en facilitant les déplacements

des responsables de juridictions.

En Ituri, RCN J&D a provisoirement fermé son bureau de Bunia à l'issue d'un cycle de financement du programme de Gestion et prévention des conflits fonciers. Le siège de l'association développe actuellement une stratégie visant à consolider le travail effectué dans ce domaine depuis 2006. Les avancées sont en effet encourageantes en termes de renforcement des capacités des agents des affaires foncières : installation de bureaux locaux afin de rapprocher l'administration foncière des citoyens ; enregistrement des terres, et appui à des mécanismes alternatifs de règlement des conflits fonciers via la Commission foncière de l'Ituri.

Par ailleurs, en cette période pré-électorale, RCN J&D travaille en partenariat avec Journalistes en Danger et Infosud/Syfia pour un projet visant à renforcer l'indépendance de la presse. Cet engagement se traduit par des sessions de formation des journalistes sur leurs droits et devoirs, sur le fonctionnement du système judiciaire mais aussi sur des aspects pratiques de leur profession. Dans le cadre de ce projet, les journalistes sont amenés à écrire des articles et réaliser des reportages sous la supervision d'Infosud/Syfia. D'autre part, ce projet permet de fournir une assistance judiciaire gratuite aux journalistes.

En RDC, les projets de RCN J&D sont actuellement soutenus par la Coopération japonaise (JICA) et l'Union Européenne (IEDDH).

South Sudan

Following the referendum of January 2011, that gave the opportunity to southerners to vote almost unanimously for their independence, South-Sudan authorities have six months to build up their own legal State. Meanwhile, some major decisions will be taken and will have long term consequences on the future of this new country. Beyond the creation of a new cultural identity and the quarrel concerning the oil, the South Sudan Government must gather its people in order to create a new State. From this perspective, the construction of an independent and impartial justice will contribute to strengthen democratic values.

Despite several years of relative peace, South Sudan legal system suffers from an almost absence of infrastructure as well as an important lack of skilled staff. In consequence, RCN Justice & Democracy strive for providing to the staff of the Ministry of Legal Affairs and Constitutional Developments (MoLACD), knowledge, competences and the logistical support needed to make sure that the Ministry plays its role in the establishment of peace and democracy in South Sudan.

Furthermore, a major obstacle to the good functioning of South Sudan justice lies in the coexistence of two source of law, which as been revealed by a common study of RCN J&D and Avocats Sans Frontières. While some jurisdiction still work with penal procedure code of 1991 that integrates Islamic law, a majority of southerners use the new penal procedure code adopted in 2003 and based on Common Law and Customary Law. This last ap-

proach is nowadays supported by a strong political will.

The new program, beginning in April 2011, is named *"Support to the judicial system in South Sudan through the improvement of capacities and competences of the MoLACD"*. It takes place in the continuity of the action led by RCN J&D in South Sudan and aims to strengthen staff capacities in charge of the justice. The approach we chose articulates around three axes :

Firstly, RCN J&D continues the program began in 2009 which trains legal and administrative Staff of South Sudan Ministry of Justice (MoLACD).

Secondly, RCN J&D has for mission, in collaboration with the MoLACD, to select the staff that needs the more formation. This reasoning ensues from the results of the study realised in 2009 by RCN J&D concerning the measure of the level of training, the professional experience and needs of the MoLACD Staff in eight out of ten States of South Sudan.

Thirdly, RCN J&D collaborates to develop MoLACD competences to make it able to realise its own program and/or support the performance of other Organisations programs. The global result will be a more shaped training in order to improve the capacities of the MoLACD.

South Sudan project is financed by the Ministry of Foreign Affairs of Belgium within the framework of the politic of prevention of conflict and consolidation of peace.

Rwanda



République du Rwanda

SUPERFICIE : 26 340 km² ¹

POPULATION : 10 millions d'habitants²

RNB PER CAPITA : 1 060 USD PPA en 2009 ³

CROISSANCE DU PIB : +5.3% en 2009⁴

IDH : 0,385 (152/169) ⁵

ECONOMIE : Fortement dépendant de son secteur agricole dont dépend 85% de sa population, le Rwanda cherche à développer son secteur tertiaire pour faire progresser son économie malgré le manque de main d'œuvre qualifiée. En dépit des réformes engagées pour faciliter les créations d'entreprises et une inflation faible, on estime que l'économie informelle aurait contribué à 45% du PIB.

POLITIQUE :

Indépendance : 1er juillet 1962

Chef de l'État : Paul KAGAMÉ (transition 2000-2003 ; élu en 2003, réélu en 2010)

JUSTICE : l'organisation judiciaire est calquée sur les divisions administratives rwandaises, avec des tribunaux de base, tribunaux de grande instance, Haute Cour, Cour Suprême, Tribunaux de commerces. Juridictions spécialisées : juridictions Gacaca, comités de conciliation (abunzi), Tribunal militaire, Haute Cour militaire.

Le point géopolitique

Le climat général rwandais est tendu suite à la victoire écrasante (93%), de Paul KAGAMÉ à sa propre succession. L'élection du mois d'août 2010 s'est déroulée dans un climat de restriction de la liberté d'expression ce qui a jeté le discrédit sur cette victoire. De plus, le gouvernement et les partis d'opposition s'accusent mutuellement des attentats à la grenade qui ont été perpétrés à Kigali et qui ont fait de nombreuses victimes parmi la population. Les répressions à l'encontre des opposants politiques et de représentants de la société civile sont toujours aussi vives en 2011 d'après un rapport d'Amnesty International du 2 juin.

Ainsi, le 6 mai, Reporters sans frontières s'est déclaré « consterné » par la peine requise à l'encontre d'un journaliste, Jean Bosco GASASIRA, directeur d'un journal critique envers le gouvernement. Deux autres journalistes, Saiditi MUKAKIBI et Agnès NKUSI UWIMANA, ont été condamnées le 4 février dernier pour incitation à la désobéissance civile. Elles avaient publié des articles considérés comme critiques vis-à-vis du pouvoir dans le journal indépendant *Umurabyo*. Sept jours plus tard, le président du parti d'opposition PS-Imberakuri Bernard NTAGANDA a été condamné à quatre ans de prison pour atteinte à la sûreté de l'État, divisionnisme et tentative d'organisation de manifestations sans autorisation officielle. Victoire INGABIRE, présidente des FDU-Inkingi est quant à elle toujours incarcérée sans que les chefs d'accusation actuels n'aient encore été clairement établis et deux autres dirigeants du FDU-Inkingi ont été arrêtés fin avril.

Dans ce contexte, le Congrès National du Rwanda (RNC) a été fondé par quatre anciens membres du gouvernement, en exil pour avoir critiqué le régime présidentiel, et les FDU (Forces Démocratiques Unifiées) de Victoire INGABIRE le 25 janvier. Ils ont créé une coordination afin de « faciliter leur collaboration dans la mobilisation du peuple rwandais pour le changement démocratique ».

Par ailleurs, certaines irrégularités ont été rapportées lors des élections locales qui se sont achevées le 5 mars.

Alors que durant le mois d'avril les commémorations du génocide de 1994 ont eu lieu, la France, par la voix de son Ministre des Affaires étrangères Alain JUPPÉ, continue de nier sa participation au génocide dénoncée dans le rapport rwandais de 2008 qui l'accuse.

Concernant les procès des génocidaires, le chef de la rébellion rwandaise hutu Ignace MURWANASHYAKA et son adjoint Straton MUSONI comparaissent à partir du 4 mai 2011 devant une cour spéciale allemande, pour « crime contre l'humanité » et « crime de guerre ». Selon le secrétaire général des Nations Unies, BAN KI-MOON, cela pourrait contribuer à "la stabilisation" de l'est de la RDC. Ce procès fait suite à l'arrestation de l'ancien procureur de Butare, Mathias BUSHISHI à Bruxelles le 20 avril. D'autre part, l'ex-chef d'état major de l'armée rwandaise Augustin BIZIMUNGU a été condamné le 17 mai à 30 ans de prison pour « crime de génocide » par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), à Arusha. Les trois autres militaires de l'affaire « Militaire II » ont été condamnés par le TPIR à des peines allant de 11 à 20 ans de prison.

Les tribunaux Gacaca chargés de juger la presque totalité des auteurs présumés du génocide devraient finalement prendre fin en juin 2011. Ces tribunaux, inspirés des assemblées populaires coutumières, auraient jugé plus d'un million quatre-cent mille personnes. Human Rights Watch a estimé dans un rapport du 31 mai que malgré « quelques réussites » le bilan de ces tribunaux était « mitigé » et entaché de « graves erreurs judiciaires ».

La prochaine Commission mixte belgo-rwandaise relative au Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2011-2014 a eu lieu à Kigali le 18 mai 2011. Le ministre belge Olivier CHASTEL a annoncé une aide de 160 millions d'euros, avec une tranche « conditionnelle » de 40 millions d'euros liée au respect de critères de gouvernance économique et politique. La Belgique s'attachera particulièrement au respect de l'article 8 des Accords de Cotonou relatif au dialogue politique ainsi qu'à des progrès « substantiels » concernant la liberté de la presse. L'aide se concentrera sur la santé, l'énergie et la décentralisation. La coopération dans le secteur de la justice ne sera pas délaissée, elle sera déléguée à d'autres bailleurs. RCN J&D continuera à soutenir le système judiciaire dans le respect de la politique sectorielle et le soutien du ministère de la coopération aux ONG de développement du droit n'est pas remis en question.

A.L.

^{1,2,4} Banque Mondiale, 2010.

^{3,5} PNUD, *Rapport sur le Développement Humain 2010*.

Le concept de justice de proximité est au cœur du travail de RCN J&D et, en conséquence, au cœur de nos projets au Rwanda. Au cours des dernières années, RCN J&D a accumulé une expérience considérable dans ce domaine à travers la mise en œuvre de ses projets, et des activités d'analyse et de recherche qui en découlent, parmi lesquelles « La proximité de la justice au Rwanda ».

Dans cette étude¹ de décembre 2009, RCN J&D fait le point sur la résolution des conflits fonciers dans les zones rurales et propose des solutions visant à améliorer la justice rendue par les comités *abunzi* et les tribunaux de base. L'exposé des principales recommandations de cette étude sera suivi de la présentation d'un projet sur le foncier au Rwanda. Cette démarche vise à établir le lien qui existe entre la réflexion de RCN J&D et son action sur le terrain. Si « La proximité de la justice au Rwanda » a contribué à façonner les projets de RCN J&D, cet article va établir de quelle façon.

« La proximité de la justice au Rwanda »



Au Rwanda, comme ailleurs en Afrique, la majeure partie des conflits fonciers est traitée au niveau local. Les premières instances de résolution des conflits non régies par la loi, que sont les réunions de famille et l'administration locale, sont presque toujours saisies en premier lieu. Les comités *abunzi* retrouvent toutefois une grande partie de ces conflits à un niveau pré-juridictionnel. Un grand nombre des décisions des *abunzi* sont ensuite frappées d'appel et vont devant les tribunaux de base. Par conséquent, si l'accès à la justice est relativement satisfaisant, la qualité des

décisions rendues est problématique au vu de l'engorgement des instances d'appel. Les recommandations de l'étude prennent donc en compte ces spécificités et proposent des solutions pratiques et réalistes afin d'améliorer les systèmes existants.

La majeure partie des recommandations concernent les comités *abunzi* ou comités de conciliateurs. Ces instances, instituées par la loi, s'inspirent des mécanismes traditionnels tout comme les tribunaux *gacaca* en charge de juger les crimes relatifs au génocide. Si cette institution a permis de renforcer considérablement l'accès à la justice, il subsiste cependant des problèmes significatifs quant à la qualité des décisions rendues. En effet, peu d'*abunzi* ont reçu une formation juridique. Ils méconnaissent donc généralement les principes du droit ainsi que les lois applicables en matière foncière, notamment celles applicables aux femmes. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, parmi les décisions des *abunzi* annulées par les tribunaux de base, 69% l'ont été parce que les *abunzi* avait indûment refusé la revendication d'une femme au sujet de la terre².

Afin de remédier à cela, l'étude suggère non seulement des formations destinées aux *abunzi* mais aussi de renforcer la communication entre *abunzi* et les instances judiciaires. En effet, bien souvent, les *abunzi* igno-

rent qu'ils font une mauvaise application du droit et submergent de procédure d'appel les tribunaux de base qui règlent toujours le même type d'affaires.

Un autre problème majeur pour la justice rurale est le doute qui pèse sur l'impartialité des conciliateurs. Les interviews menées lors de la recherche montrent que c'est un des problèmes les plus importants pour les justiciables mais que les suspicions des parties sont excessives. Cette mauvaise perception des justiciables est due aux dysfonctionnements procéduraux systématiques qui entraînent un climat de défiance généralisé.

Par ailleurs, les communautés rurales étant généralement de taille réduite, il peut arriver que les *abunzi* soient indirectement concernés par un conflit. Or, les parties ne peuvent pas invoquer un risque de partialité pour demander leur révocation. Les conciliateurs n'ont par ailleurs pas l'obligation de se retirer en cas de lien avec les parties au conflit. L'étude préconise par conséquent la possibilité pour les parties de demander à un juge de se retirer en cas de suspicion de partialité et d'introduire l'obligation pour les juges de se retirer en cas de lien avec les plaideurs.

En outre, les sessions ne sont pas structurées sous forme de débat contradictoire car les *abunzi* sont des

¹ Cette étude, menée par Marco Lankhorst et Muriel Veldman, a été financée par le Royaume de Belgique.

² En 2008, RCN J&D a prélevé et analysé un échantillon de 120 affaires foncières traitées par des tribunaux de base.

Rwanda

conciliateurs qui ont pour mission de trouver des compromis acceptables pour tous. La pratique montre toutefois que les parties, qui viennent généralement de passer devant les instances familiales ou administratives, n'ont plus envie de trouver un compromis, ils veulent que le juge tranche. Quand les *abunzi* prennent une décision, la partie perdante aura l'impression d'avoir été défavorisée car les *abunzi* auront bien souvent suivi leur proposition initiale. Entraîner les conciliateurs au débat contradictoire serait donc un moyen d'arriver à une meilleure acceptation des jugements.

En addition, les décisions sont souvent peu motivées ce qui aggrave encore le sentiment d'injustice. RCN J&D a donc proposé des modèles types d'actes juridiques (procès verbaux, convocations, notifications, etc.) aux comités de conciliateurs. Cette recommandation, ainsi que la plupart des autres, a été reprise dans la pratique par RCN J&D, notamment dans sa proposition de projet « *Améliorer la gestion des terres en renforçant la prévention et la résolution des conflits fonciers* ».

Face à la complexité de la situation foncière au Rwanda « *La proximité de la justice au Rwanda* » a fourni un éclairage intéressant. Cet ouvrage a contribué à définir l'objectif de RCN J&D, à savoir, renforcer la prévention et la résolution des conflits fonciers en veillant particulièrement à la promotion et à la sauvegarde des droits fonciers des femmes et d'autres groupes vulnérables. La proposition de projet 2011-2013 de RCN J&D s'inscrit dans cette logique.

A.L.

Proposition de projet
"Améliorer la gestion des terres en renforçant la prévention et la résolution des conflits fonciers"
2011-2013

Dans le cadre de la proposition de projet de RCN J&D 1075 comités *abunzi* vont être formés et des ateliers de concertations vont être organisés entre les *abunzi* et les tribunaux de base comme recommandé par l'étude de 2009. L'action de RCN J&D devrait contribuer, à terme, à améliorer la qualité de la justice *abunzi* et freiner les appels devant les tribunaux de base. Dans un but d'effectivité, RCN J&D pourvoira également à 1283 comités *abunzi* des kits de formation comprenant un recueil de lois, des manuels de cours, et des formulaires types ainsi que du matériel plus basique (papier, stylo, etc.).

Afin de compléter ces activités, RCN J&D va poursuivre son travail de monitoring des comités de conciliateurs *abunzi* et produira une enquête finale pour apprécier l'évolution de la perception du travail des *abunzi* par la population. Cette analyse du fonctionnement des *abunzi* devra alimenter la discussion avec le gouvernement et permettre d'informer le gouvernement et ses partenaires de la situation sur le terrain.

Un meilleur enregistrement des terres est le préalable à la réduction des conflits fonciers. Cet objectif a été défini comme étant la première étape de la réforme foncière rwandaise et sera poursuivi par RCN J&D. Les comités fonciers, chargés de l'enregistrement des terres, bénéficieront donc du soutien de notre projet et 1075 comités fonciers seront formés et équipés, comme pour les comités *abunzi*.

Le troisième volet du projet vise à renforcer l'accès des femmes aux terres. L'action de RCN J&D renforcera le dialogue au sein des communautés afin d'adapter la coutume aux nouveaux droits fonciers reconnus aux femmes. Ainsi, des vulgarisateurs et animateurs seront formés par notre équipe et les législations en vigueur seront diffusées dans de nombreux villages. En addition, et afin de faire accepter les normes par la population, et particulièrement par les hommes, des sessions de dialogue sont prévues dans plusieurs centaines de villages.

La problématique des droits fonciers des femmes a été approfondie par une étude menée par RCN J&D et financée par l'Organisation Internationale de droit au développement (IDLO) de 2010.

A.L.

Cette recherche¹ de 2010 a été conduite dans trois groupes de villages dans la province nord du Rwanda au niveau des instances familiales de règlement des conflits et au niveau des comités *abunzi*. L'observation du fonctionnement de ces instances, pendant plusieurs mois, a permis de dégager des conclusions qui ont irriguées la réflexion puis l'action de RCN J&D en matière de droit foncier des femmes, notamment son programme « Pour un meilleur accès des femmes à la terre ».

« Le droit néo-coutumier en tant qu'instrument d'application des droits fonciers des femmes garantis par la loi »

Au Rwanda, les institutions locales et particulièrement les *abunzi* ont tendance à ne pas appliquer les droits légalement reconnus aux femmes (notamment les veuves et les femmes divorcées ou répudiées) et à appliquer la coutume.

Dans un tel contexte, l'étude suggère tout d'abord qu'il serait utile de résoudre les conflits en prenant plus en compte les besoins respectifs des parties. L'objectif est de protéger les intérêts individuels, notamment des plus faibles et des femmes, plutôt que les intérêts de la communauté dans son ensemble. Il est donc important de voir la méthode adoptée lors de la résolution des conflits comme un complément aux stratégies qui visent à étendre et protéger les droits des femmes à la terre.

Une seconde leçon tirée de cette recherche est que l'évolution du droit coutumier montre que la sensibilisation aux droits des femmes légalement reconnus est insuffisante car l'accès limité des femmes à la terre est profondément ancré dans le droit coutumier. Cette logique a une grande influence sur les notions de justice et d'équité, notamment concernant les relations familiales et l'accès aux terres. Il serait donc trop simple de prétendre faire évoluer le droit coutumier en se limitant à informer la population que, dorénavant, les femmes ont les mêmes droits d'accès à la terre que les hommes. Ceci est d'autant plus important que cette évolution va à l'encontre de l'intérêt des hommes, souvent en charge de l'application effective des lois foncières.

Par conséquent, améliorer la connaissance de ces nouvelles lois et expliquer leur impact sur la coutume risque

de ne pas produire d'effets significatifs si cela ne s'accompagne pas d'une réflexion au sein des communautés sur les pratiques coutumières en matière de mariage et d'héritage, sur les points de conflit entre la coutume et la loi, ainsi que sur les solutions à mettre en place pour concilier ces deux systèmes.



Ariane BOSQUET, « La tôle terre », 2011

Le résultat de ce dialogue, mené à la base, sera ensuite transmis au niveau national en vue d'alimenter le débat politique sur la mise en œuvre des lois et d'induire un changement en profondeur des mentalités et pratiques sociales.

Le troisième point concerne les différences entre les chefs de quartier, une instance informelle de résolution des conflits à l'échelle des quartiers, et les *abunzi*, des entités reconnues et soutenues par l'État. Sur ce dernier point les observations de l'étude suggèrent qu'il serait avantageux d'élargir notre soutien aux institutions

non-régulées et qui sont plus flexibles car non investies de l'autorité de l'État et non limitées par le libellé précis de la loi.

Cette analyse en profondeur de la justice rurale rwandaise a permis de mettre en lumière le fait que la réduction des résistances sociales est la clé de l'effectivité des nouvelles lois foncières.

Le projet de RCN J&D « Pour un meilleur accès des femmes à la terre » met en œuvre ces recommandations.

A.L.

¹ Cette recherche de 2010 menée par Marco Lankhorst et Muriel Veldman pour RCN J&D a été financée par l'Organisation Internationale de droit au développement (IDLO).

Rwanda

La Cour d'Assises de Bruxelles a été le théâtre d'un procès exceptionnel du 17 avril au 8 juin 2001. En application de la loi « compétence universelle », quatre personnes de nationalité rwandaise ont été jugées pour crimes de guerre commis pendant le génocide.

Site web : Le procès d'Assises Rwanda 2001

RCN Justice & Démocratie a estimé qu'il fallait garder la mémoire de ce procès exemplaire. A cette fin, l'intégralité de l'audience a été enregistrée, et un site a été créé afin de montrer que, dorénavant, l'impunité des crimes les plus graves pour l'humanité n'est plus garantie. C'est dans cette perspective que RCN J&D a demandé et obtenu l'accord du Président de la Cour d'Assises d'enregistrer l'intégralité des débats. Ceux-ci ont ensuite été ajoutés par écrit sur le site qui replace les événements de 94 dans leur contexte historique, social et politique.

En conservant la mémoire de ce procès, RCN J&D a créé un point de référence afin de se prémunir d'une dénaturation de son contenu à des fins partisans. La mise à disposition d'une trace du procès permet aux différents producteurs d'outils de sensibilisation, de vulgarisation et de formation en matière de respect des droits humains et de résolution de conflits, de bénéficier d'une matière première exceptionnelle dans le domaine.

La collaboration de RCN J&D avec la radio France-Culture, radio publique française, a par ailleurs permis la réalisation d'une série de 25 émissions sur le procès à partir de l'enregistrement de l'instance. 35 personnes sont interrogées, parmi lesquelles des rescapés, des acteurs du procès, des experts du Rwanda, de la justice internationale, du génocide, et des militants. Ces émissions, produites par Laure de Vulpian et réalisées par Mehdi El Hadj, permettent d'approfondir une série de questions : comment se prépare un génocide ? Que vise-t-il ? Une guérison est-elle possible ? Le pardon est-il possible ? Un génocide ressemble-t-il à un autre génocide ?

Laure de Vulpian est aussi l'auteur du livre « *Rwanda: Un génocide oublié?* » qui est basé sur les 25 émissions radio qu'elle a produites. La postface de cet ouvrage a été rédigée par Pierre Vincke, directeur de RCN J&D.

RCN J&D a également veillé à restituer le procès par papier (en VII tomes) afin d'en favoriser la diffusion auprès des populations des Grands Lacs qui n'auraient pas accès à internet.



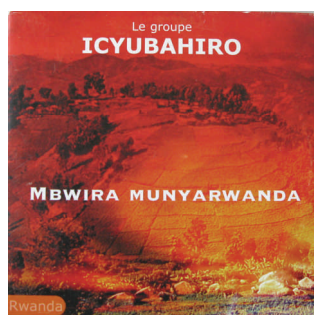
Ariane Bosquet, « Traces IV », 2011

A.L.

En 2001, RCN Justice & Démocratie enregistre intégralement le procès dit des Quatre de Butare. Des membres de notre organisation constatent qu'à la sortie des audiences des Rwandais s'insultent sur les marches du palais du justice de Bruxelles. RCN J&D, et plus particulièrement Caroline Petiaux et François-Xavier Nsanzuwera, réunissent alors un groupe de Rwandais dans le cadre d'un projet « Dialogue au sein de la diaspora rwandaise exilée en Belgique ». Ce groupe de parole s'est réuni régulièrement pendant deux ans et, dans l'optique d'une soirée au Théâtre de Poche, ses membres ont écrit et enregistré une chanson qui fait désormais partie intégrante de la mémoire de RCN J&D.

« Mbwira Munyarwanda »

Dis moi, cher compatriote rwandais



Refrain : Dis-moi cher compatriote rwandais
Dis-moi, cher ami
Alors, dis-moi donc !

Je ne vois en toi qu'un farouche et vilain opposant,
Tu ne vois en moi qu'un malicieux cancrelat revanchard.
A notre rencontre, nos regards aussitôt croisés,
Se détournent l'un de l'autre, lorsqu'ils ne se referment pas chacun sur soi.
Dès lors, de notre inconscient surgissent brusquement,
Toutes les blessures de notre passé récent,
Sur fond de tous nos vieux et minables préjugés.
Nos cœurs gonflent alors au point d'éclater.

...

Tout crime est à punir quel qu'en soit l'auteur,
Dans le respect de la nature humaine,
L'assassin doit être séparé de son crime.
Que la justice impartiale soit la norme et fasse éclore le droit et la liberté,
Pour tout Rwandais quel que soit son groupe ethnique

...

Viens mon frère,
Viens, n'aie pas peur, viens à ma rencontre,
Viens, dépasse cette peur de l'autre ethnique,
Viens vers moi, moi je viens vers toi,
Disons-nous tout, sans rien nous cacher.

...

Parlons-nous de ce qui a été à l'origine de ces événements macabres,
Mettons calmement à jour les causes latentes de l'antagonisme ethnique.
Une fois les sources de cet antagonisme, rationalisées et maîtrisées,
Et les ethnies seront jetées aux oubliettes de l'histoire.
Viens, approche-toi de moi, bras dessus, bras dessous,
Chantons et festoyons les retrouvailles,
Du partage et du respect mutuel pour un meilleur « vivre ensemble ».

Burundi



République du Burundi

SUPERFICIE : 27 830 km² ¹

POPULATION : 8,3 millions d'habitants ²

RNB PER CAPITA : 390 USD PPA en 2009 ³

CROISSANCE DU PIB : +1% en 2009⁴

IDH : 0,282 (166/169) ⁵

ECONOMIE : Déjà largement affaiblie par la guerre civile, l'économie burundaise a connu un nouvel affaissement dû aux effets de la récession économique internationale et de la baisse de la production du café et des cultures vivrières. On considère que l'environnement politique et institutionnel est très défavorable aux affaires.

POLITIQUE :

Indépendance : 1^{er} juillet 1962

Chef de l'État : Pierre NKURUNZIZA (élu en 2005, réélu en 2010)

L'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation du 28 août 2000, a mis fin à une guerre civile politico-ethnique de 13 ans, ayant causé la mort d'environ 300.000 personnes.

JUSTICE : les échelons judiciaires sont calqués sur les divisions administratives du Burundi. On compte ainsi 128 tribunaux de résidence, 17 TGI, 3 Cours d'appel, une Cour Suprême, 2 tribunaux du travail, 5 Conseils de guerre, une Cour militaire, 2 Cours Administratives et une Cour Constitutionnelle.

Le point géopolitique

Alors que le Burundi traverse actuellement une crise alimentaire grave, l'année 2010 a été marquée par un long processus électoral dans un contexte politique difficile où les Burundais ont eu la possibilité de s'exprimer lors d'élections communales, présidentielles, législatives et collinaires. Ces élections ont débuté dans un climat de forte compétition entre le parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie) et le FNL (Front National de Libération) qui avait tout juste déposé les armes.

Si la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies a salué, le 26 avril 2011, la tenue des élections de 2010 et le fonctionnement des institutions élues, de nombreuses critiques ont mis en doute leur caractère démocratique.

En effet, à l'annonce de la victoire écrasante du parti présidentiel aux élections communales du 24 mai 2010, huit partis d'opposition ont dénoncé des « fraudes massives » et se sont retirés du processus électoral. Pierre NKURUNZIZA s'est donc présenté seul aux élections présidentielles et a été réélu avec 91,6% des voix exprimées. Les élections suivantes ont confirmé la domination du CNDD-FDD sur la vie politique burundaise avec 81% aux législatives et 94% aux sénatoriales. Cette hégémonie est la cause des violences récentes entre les partisans du parti au pouvoir et les anciens rebelles du FNL.

En marge de ces élections, les atteintes portées par le gouvernement à la liberté d'expression ont affecté les partis d'opposition mais aussi la société civile et les médias. Ces agissements ont été rapportés par la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne et par des ONG. Le porte-parole du gouvernement a répondu le 10 février 2011 au rapport d'International Crisis Group (ICG) en invitant cette organisation à plus d'objectivité et d'optimisme sur la situation politique burundaise.

Néanmoins, deux mesures sont portées d'espoir ces derniers mois. D'une part, le Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC) est de nouveau autorisé. Cette organisation s'était intéressée aux problématiques liées à la bonne gouvernance, à la justice transitionnelle et au respect des droits de l'homme.

D'autre part, une loi portant création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a été promulguée le 5 janvier 2011. Si la

création de la CNIDH paraît favorable au renforcement du respect des droits de l'homme, cette commission devra néanmoins acquérir une indépendance vis-à-vis du pouvoir afin d'être transparente et démocratique d'après les Nations Unies.

Le Représentante spéciale du secrétaire général des Nations Unies, Mme Karin LANDGREN, a néanmoins affirmé le 17 mai que la situation du Burundi depuis cinq mois connaissait une évolution positive « notamment en matière de justice transitionnelle, des droits de l'homme et des lois régissant les partis politiques »

Sur le plan de la justice, la nouvelle politique sectorielle 2011-2015 a défini quatre axes d'amélioration : une justice effective, une justice pour tous, une justice pénale humanisée et un État de droit consolidé. Le renforcement de la justice est identifié comme une cause nationale, indispensable à la lutte contre la pauvreté et à la protection de la dignité humaine.

Toutefois, RCN J&D constate l'enlèvement du projet de justice transitionnelle qui avait été initié par les consultations nationales de 2009 et 2010. Les mécanismes de justice transitionnelle comprenaient une commission vérité et réconciliation et un tribunal spécial. L'actuel chef de l'État n'en a toujours pas fait une priorité contrairement à ce que prévoyait son discours d'investiture.

L'actualité judiciaire est également marquée par les lenteurs des enquêtes sur l'assassinat du vice-président de la ligue contre la corruption, Ernest MANIRUMVA, perpétré il y a 2 ans. Début avril, dix-sept ONG burundaises et internationales ont dénoncé cette situation et plusieurs ambassadeurs de l'UE ont mis en doute publiquement « la volonté politique de faire justice ».

Concernant le foncier, une réunion d'experts des pays des Grand Lacs a eu lieu fin mars au Burundi. Ils ont recommandé la mise en place de lois foncières, l'enregistrement des terres, l'élaboration d'une redistribution équitable des terres ainsi que la délivrance de titres fonciers.

A.L.

^{1,2,4} Banque Mondiale, 2010.

^{3,5} PNUD, Rapport sur le Développement

Dominik Kohlhausen est chercheur à l'Université d'Anvers. Juriste et anthropologue, il a travaillé trois ans sur le droit au Burundi pour RCN J&D. Il nous livre ici son analyse des publications qu'il a supervisées pour notre ONG.

Rencontre avec Dominik Kohlhausen

Pouvez-vous nous présenter le travail que vous avez effectué pour RCN J&D ?

Dominik KOHLHAGEN : J'ai supervisé les recherches scientifiques qui ont mené à la rédaction de deux ouvrages : « *Le tribunal face au terrain* » de mars 2008 et « *Burundi : la justice en milieu rural* » de décembre 2009. A partir d'enquêtes effectuées sur plusieurs années dans le milieu rural je m'intéresse aux problèmes d'exécution des jugements, aux attentes des justiciables ainsi qu'à l'importance des instances extrajudiciaires de régulation de conflit. Pour ce faire, j'ai travaillé avec des juristes et des anthropologues burundais, dans les régions rurales du Mugamba puis du Burundi tout entier.

Cette méthode de travail, qui allie anthropologie juridique et travail de terrain, n'était elle pas originale et audacieuse à l'époque ?

Dominik KOHLHAGEN : Tout à fait, RCN J&D a fait figure de pionnier en étant la première organisation au Burundi à financer un tel projet. Il y avait donc une certaine part de risque car la démarche était encore inconnue. Il a fallu concilier l'opérationnel et l'académique, aller en profondeur tout en restant dans la pratique. A mon sens cette expérience a été un grand succès pour RCN J&D et a d'ailleurs été imitée par d'autres acteurs internationaux depuis.

Sur le plan personnel, ces recherches ont été une expérience formidable. Je bénéficiais d'une vraie liberté de pensée tout en étant immergé pendant six mois dans le monde rural burundais. Ce travail, inédit à l'époque, m'a permis d'appréhender toute la complexité du Burundi, chose qui n'aurait pas été possible depuis la capitale, Bujumbura.

Sans ces conditions de travail je n'aurais pas pu découvrir que le Burundi, selon ses régions et ses interlocuteurs, connaît des réalités différentes. Je ne me serais probablement pas rendu compte non plus que les tribunaux de 1^{ère} instance ruraux n'appliquent que très peu le droit écrit, mais dans la plupart des cas sont plutôt censés appliquer 'la coutume'. En même temps, les coutumes anciennes sont souvent vidées de sens aujourd'hui. Beau-

coup de conflits ne peuvent pas être résolus parce que les justiciables ne s'entendent pas sur un répertoire normatif commun – ni la loi ni la coutume ; il y a un vrai problème de lien social au Burundi. Face à ce problème, les juges sont souvent désarmés, ils essaient de concilier les gens comme ils peuvent ; dans le meilleur des cas ils bricolent, au pire ils tentent simplement de tirer un profit personnel de la situation.

Cet état des faits est bien souvent ignoré par les acteurs internationaux car leurs interlocuteurs que sont les élites de la capitale n'en ont bien souvent pas conscience. Ce décalage entre le système juridique affiché et le quotidien de la majorité des burundais n'aurait pas pu être perçu sans l'anthropologie juridique. Le décalage est particulièrement grand au Burundi, car depuis les massacres de 1972, le pays a été dominé par une élite régionale restreinte qui a affirmé son pouvoir depuis la capitale. Cette hégémonie a fortement marqué les juristes burundais, qui ont une vision propre, différente de celle des populations rurales. Ces différences de perceptions sont d'autant plus difficiles à mettre à jour, que peu de burundais en parlent et que la plupart des acteurs internationaux n'en ont même pas conscience.



D.K. lors d'un entretien en commune de Gisozi

Burundi

Quel a été l'impact de ces études ? RCN J&D a-t-elle été capable d'en valoriser l'acquis ?

Dominik KOHLHAGEN : L'impact des publications a été peut-être trop limité. A mon sens RCN J&D n'a pas suffisamment capitalisé l'apport de ses études ce qui l'a empêchée de reprendre certaines recommandations. C'est d'autant plus dommage que d'autres acteurs internationaux ont fait ce travail de capitalisation et sont intervenus sur les nouveaux champs d'action qui se dégageaient. RCN J&D quant à elle est restée dans ses secteurs d'intervention classiques et n'a pas su modifier sa stratégie.

Si ce manque d'appropriation est dans le fond assez classique pour les ONG par rapport au travail de consultants externes, je pense que RCN J&D a manqué de réflexion quant à la durabilité de son action. En effet, en plus des deux ouvrages que j'ai écrit, des dizaines – peut-être même des centaines – de manuels et de compilations de textes de loi ont été produits par RCN J&D. Ce travail exceptionnel n'a toutefois pas été assez valorisé alors qu'il faisait figure de référence au Burundi. Le regroupement de ces textes en un ouvrage, type « Introduction au droit burundais », aurait pu être possible et aurait été d'une très grande valeur. A mon savoir, ce travail est maintenant en train d'être effectué avec l'appui de la Coopération Technique Belge.

Si le travail de capitalisation a été insuffisant, les publications de RCN J&D ont-elles eu la visibilité pour influencer les autorités burundaises ?

Dominik KOHLHAGEN : Le gouvernement burundais a fait un très bon accueil aux publications RCN J&D. Par exemple, « l'étude sur les pratiques foncières » de 2005 a été la première publication de ce type après la guerre et continue à être citée dans le contexte de la réforme foncière actuellement en cours.

D'autre part, les publications RCN J&D que j'ai coordonnées ont été reprises dans les documents préparatoires de la politique sectorielle 2011-2015 du ministère de la justice. C'est une forme de reconnaissance pour l'action de cette ONG qui a fait figure de pionner en matière d'anthropologie juridique.

Notre action aura contribué à faire comprendre au gouvernement et aux acteurs internationaux que le droit proclamé ne correspondait pas aux réalités sociales de la majorité de la population. Il faut désormais faire un difficile compromis entre les réminiscences des coutumes endogènes et le droit importé sous la colonisation. Les deux ne sont pas toujours compatibles, mais on ne pourra faire ni sans l'un ni sans l'autre.

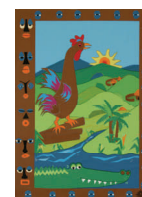
Cette problématique, extrêmement complexe, est de plus en plus abordée par les différents intervenants dans le domaine de la justice au Burundi.

Propos recueillis par
Alexandre LARONCE,
Stagiaire bulletin.



D.K. lors d'un entretien en commune de Cendajuru

Le projet « contes » de RCN J&D au Burundi consiste en l'écriture et la diffusion d'un recueil de 10 contes permettant de réhabiliter des valeurs culturelles et sociales porteuses du sens universel de Justice. Les dix contes ont été imaginés par le Professeur Evariste Barumwete et illustrés par la peintre-sculpteur colombienne Marisol Leon. Chaque conte a été élaboré autour d'une valeur : la concorde sociale, l'esprit d'unité, l'honnêteté, le culte de la vérité, le courage, l'amour du pays, la justice sociale, le respect de la dignité humaine, l'appel à la raison et la dignité de l'autorité investie.



Des contes de justice pour les enfants du Burundi

Si le travail conduisant à la conception du recueil de contes « *Duce Umugani Turere Uburundi* » – des contes éducatifs pour les enfants du Burundi – a nécessité du temps, de l'énergie et des fonds, les démarches conduisant à sa diffusion occupent l'équipe depuis plus d'un an.

A force de conviction, de patience et d'échanges, l'équipe du projet a réussi à faire agréer cette publication comme un outil utile à l'éducation des enfants burundais et un partenariat s'est établi avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

L'officialisation de l'utilisation du recueil comme support pédagogique au cours d'éducation à la citoyenneté et de Kirundi est une des grandes réussites de ce projet. Les thématiques des contes s'inscrivent désormais au cœur du système éducatif burundais qui a la capacité de les promouvoir à l'échelle d'une génération.

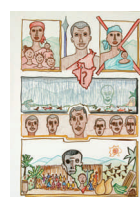
En mai 2007, ces contes ont fait l'objet d'un atelier de validation par les instances pédagogiques habilitées du Ministère de l'Education Nationale. En accord avec le Ministère de l'Education, il a été décidé d'enseigner ces contes dans les classes de 6^{ème} année au primaire et dans les classes de 7^{ème} et 8^{ème} année au secondaire.

En préparation de cette utilisation, les Bureaux Pédagogiques ont conçu deux livrets du maître : l'un pour le primaire et l'autre pour le secondaire. Début mai 2008, en collaboration avec RCN Justice & Démocratie, ces livrets du maître ont été expérimentés en province de Bujumbura et de Gitega.

Le Ministère de l'Education est désormais responsable de la diffusion des 4500 exemplaires remis par RCN Justice & Démocratie, l'objectif étant de distribuer les recueils et les livrets à la rentrée scolaire 2008-2009. Toutefois, les 4500 exemplaires de recueil de contes remis au Ministère ne permettront pas d'atteindre l'ensemble des élèves. Et d'ores et déjà, il faut s'investir pour un plaidoyer auprès d'organisations susceptibles d'aider à une réédition en un plus grand nombre d'exemplaires afin que chaque élève des classes concernées puisse accéder à cet ouvrage d'ores et déjà apprécié par les éducateurs...

Récités par des comédiens professionnels ou même mis en scènes, les contes seront également enregistrés et diffusés sur les ondes pour des émissions destinées aux enfants.

Hélène MORVAN,
Responsable du projet « *appui à la société civile* »,
RCN J&D-Burundi.



République démocratique du Congo



République démocratique du Congo

SUPERFICIE : 2 344 860 km² 1

POPULATION : 64,3 millions d'habitants ²

RNB PER CAPITA : 300 USD PPA en 2009 ³

CROISSANCE DU PIB : +2.7% en 2009⁴

IDH : 0,489 (126/169) ⁵

ECONOMIE : Exploitée pour ses ressources naturelles et minières considérables (notamment au Katanga et au Kivu), la RDC a connu une inflation forte (30% en 2009⁶) due à la récession économique mondiale. De plus, la RDC est marquée par une corruption importante et un manque d'infrastructures qui l'empêchent de progresser sur le plan économique.

POLITIQUE :

Indépendance : 30 juin 1960

Chef de l'État : Joseph KABILA (transition 2001-2006 ; élu en 2006)

Processus de décentralisation en cours, l'État comptera 26 provinces et 1041 autorités autonomes selon les dispositions de 12 lois, notamment loi électorale et loi n° 08/012 du 31 juillet 2008, et de la Constitution.

JUSTICE : 180 tribunaux de paix sont prévus par la loi, 50 sont en fonctionnement effectif. Une Cour d'appel par Province ; les trois hautes cours sont la Cour de Cassation (plus haute juridiction), la Cour constitutionnelle, le Conseil d'État.

^{1,2,4,6} Banque Mondiale, 2010.

3.5 PNUD, *Rapport sur le Développement Humain 2010*.

Le point géopolitique

Les évènements importants de 2011 seront les scrutins présidentiels et législatifs du 26 novembre, selon un calendrier électoral qui fait polémique. En effet, si la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a fait en sorte de respecter la Constitution, qui veut que le scrutin présidentiel soit effectué nonante jours avant l'expiration du mandat du président en exercice, des doutes planent sur le respect de ces délais, d'autant plus que les élections présidentielle et législative auront lieu le même jour. C'est notamment l'avis de l'International Crisis Group qui se montre pessimiste et qui estime, dans son rapport du 5 mai, « qu'un report des élections serait préférable à des élections bâclées ». Ce seront les deuxième élections libres de l'histoire du pays, mais les premières sans pilotage international. La communauté internationale fournit tout de même 40 pour cent du financement de leurs élections (contre nonante dix pour cent en 2006) en plus de son assistance technique et des 17 000 soldats des Nations Unies maintenus en RDC contre l'avis du gouvernement qui a dit souhaiter, le 18 mai, « un retrait ordonné et progressif » de ces troupes.

Fin avril, la campagne électorale présidentielle a commencé. Le futur président sera élu par une majorité simple à un seul tour, le gouvernement faisant valoir des réductions de coûts. Il s'agirait cependant d'un « recul démocratique » pour certains observateurs car ce système favorise la réélection du président. Ces changements constitutionnels, cumulés au budget réduit et aux retards importants dans le processus d'enrôlement, ainsi que dans la révision du fichier électoral font planer un climat de défiance vis-à-vis de la volonté politique de procéder aux élections. Les parlementaires de l'UE ont d'ailleurs demandé à la Haute représentante pour les affaires étrangères de ne pas envoyer de missions électorales afin de ne pas légitimer des élections qu'ils jugent déjà tronquées. En effet, des violations des droits de l'homme ont été rapportées et, le 27 avril, 80 ONG de RDC ont appelé à des « élections apaisées ».

Outre les pressions touchant à la société civile, certains événements contribuent à accroître la tension dans le pays. Le 27 février, une résidence du président Kabila a été attaquée par un groupe armé sans que l'on sache s'il s'agit d'un acte isolé ou d'une réelle tentative de coup d'état. D'autre part, dans les zones de conflit de l'Est, le niveau élevé d'insécurité reste préoccupant. Des attaques armées impliquant les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) ont toujours lieu et d'autres groupes armés tels que l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) et les Maï-Maï y sévissent toujours. On notera égale-

ment que début mai, des troupes angolaises ont pénétré en RDC pour s'attaquer à un groupe rebelle, provoquant la fuite de civils.

Sur le plan judiciaire, le gouvernement a proposé une loi portant création d'une cour spécialisée mixte nationale et internationale en réponse au rapport Mapping des Nations Unies d'octobre 2010 et à l'impunité qui perdure en RDC. Cette cour mixte sera une juridiction nationale avec un degré d'implication internationale et devrait permettre, à terme, de traduire en justice les auteurs d'atteintes graves aux droits humains commises depuis 1990. Si la communauté internationale salue cette initiative, 34 organisations non gouvernementales congolaises et internationales ont signé le 15 avril 2011 une « Position commune ». Ce texte conditionne leur soutien à certaines modifications clés afin de rendre la cour indépendante et efficace.

Toujours sur le plan judiciaire, quatre soldats des FARDC (Forces armées de la RDC) ont été reconnus coupables de viols par la justice militaire et ont écopé de peines exemplaires, le 26 avril. Espérons que la lutte contre l'impunité se poursuive avec autant de fermeté après les élections.

L'actualité judiciaire est aussi marquée par le déroulement du procès CHEBEYA. Le militant des droits de l'homme, président de l'ONG La Voix des sans voix, a été assassiné le 1^{er} juin 2010 alors qu'il se rendait à un rendez-vous avec le chef de la police. Le 12 mai, les parties civiles se sont retirées après que le 1^{er} juge leur ait proposé de requalifier l'infraction d'assassinat en homicide sans intention de donner la mort.

Sur le plan économique le FMI a octroyé une aide de 80 millions \$ début mai tout en notant que la hausse des prix alimentaires et pétroliers était un problème majeur pour le pays. Par ailleurs, les Etats-Unis et la Belgique ont annulé tout ou partie de la dette congolaise. La RDC a bénéficié d'environ huit milliards d'euros de remise de dette depuis qu'elle satisfait aux conditions fixées par les créanciers internationaux

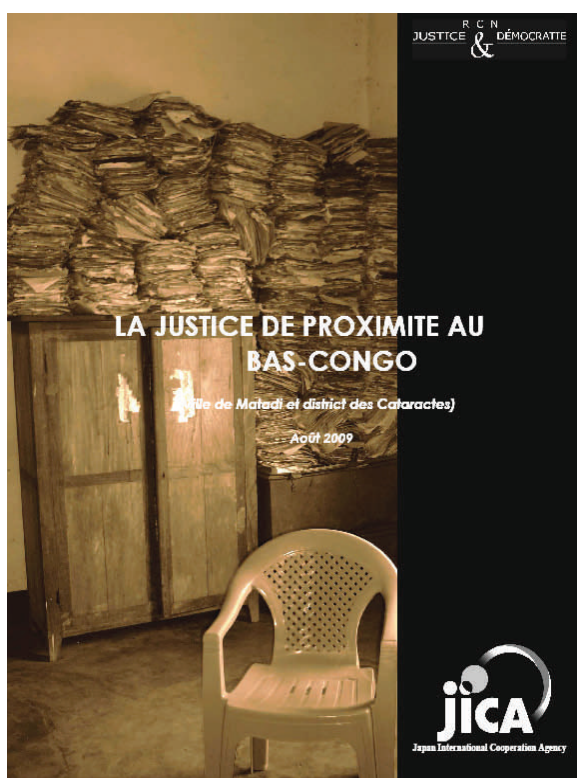
Les ventes de produits miniers de l'Est de la RDC auraient chuté de 95% selon le gouvernement suite à l'attentisme des sociétés étatsuniennes tenues de déclarer l'origine des produits miniers dans la région. Afin de lutter contre ce fléau, EurAc et Fatal Transactions préconisent une intervention à plusieurs niveaux, notamment de l'UE, afin qu'un commerce légal sous un contrôle civil se crée.

A.L.

Etude et projet

En août 2009, afin de réaliser un état des lieux précis des problèmes liés à la justice, RCN J&D a mené une recherche¹ sur le fonctionnement de la justice de proximité. L'étude s'est déroulée du 26 février au 11 avril 2009 au Bas-Congo (dans la ville de Matadi et le district des Cataractes) et à Kinshasa. Cette étude a notamment permis de définir de quelle manière RCN J&D devait soutenir le Conseil supérieur de la magistrature.

« La Justice de proximité au Bas-Congo »



RCN J&D a effectué une enquête auprès de 299 justiciables, a visité les lieux de justice et a collecté systématiquement les données pertinentes. Partant de ces données, notre équipe a analysé les causes structurelles de dysfonctionnement. RCN J&D a ainsi été en mesure de formuler des recommandations, notamment concernant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

L'étude a tout d'abord mis en lumière le manque de confiance qu'ont les citoyens pour la justice en général, institutionnelle comme coutumière. Si la première est méconnue et souffre de corruption la seconde est considérée comme trop subjective bien que souvent utilisée en premier lieu.

Une analyse poussée du fonctionnement des instances civiles et militaires a ensuite permis de constater la déliquescence généralisée des institutions de justice au Bas-Congo. En effet, le manque de personnel et de moyens matériels, la faible rémunération et la formation de base insuffisante constituent un lourd handicap et obligent systématiquement le justiciable à contribuer aux actes de procédure.

Outre la formation et l'équipement des professionnels du droit, il est donc indispensable de renforcer leur encadrement. La mise en place effective du CSM afin de lutter contre la corruption, l'indiscipline et l'absentéisme, pourrait permettre de restaurer la confiance des citoyens en la justice civile. L'étude recommande que le CSM soit doté de moyens suffisants et que l'ensemble du personnel judiciaire soit sous son autorité.

Par ailleurs, notre document a identifié les problèmes qui touchent aux abus de pouvoir de la part des policiers, qui sont, dans certains endroits, les seuls à incarner l'autorité de l'État. L'état des prisons est aussi pointé du doigt à cause de la surpopulation qui pose des défis quotidiens en termes de sécurité et de santé des détenus.

La RDC connaît un dualisme des systèmes qui crée un risque d'insécurité juridique. Le législateur congolais a instauré progressivement la primauté du droit écrit sur la coutume. Le tribunaux de paix, créés en 1978, devaient ainsi remplacer les anciens tribunaux coutumiers. Notre équipe constate que l'installation des tribunaux de paix a provoqué la disparition formelle des anciens tribunaux coutumiers. Toutefois, les tribunaux de paix

¹ Menée par Anne-Aël POHU cette étude a été financée par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

République démocratique du Congo

n'ayant pas conduit à une justice de proximité de qualité, les justiciables continuent de se tourner vers le juge coutumier. RCN J&D recommande donc, afin de réconcilier les deux systèmes, d'instaurer un dialogue entre les chefs coutumiers et les autorités judiciaires.

Un autre problème rencontré est le manque, voire l'absence, d'assistance judiciaire en pratique. L'étude recommande de réfléchir au renforcement de l'assistance judiciaire.

Les ONG ont joué un rôle important pour dénoncer les abus de pouvoir des autorités politiques et judiciaires. Elles ont également orienté, conseillé et parfois défendu des justiciables. Notre recherche constate néanmoins que ces organisations n'ont pas toujours une identité claire et transparente et outrepassent parfois leur mandat. D'autre part, il existe une défiance réciproque entre les professionnels de la justice et les organisations de la société civile. Partant de ces constatations, notre équipe a conclu qu'il serait opportun d'organiser des ateliers de réflexion entre les organisations de la société civile et les avocats pour clarifier les rôles de chacun et renforcer l'accès à la justice des citoyens.

Ces recommandations ont été la base de l'action de RCN J&D et ont eu des conséquences directes sur le terrain. Entre autres, elles ont permis au CSM de devenir opérationnel et de sanctionner les manquements de magistrats.



Ariane BOSQUET, « Traces III », 2011

A.L.

Le renforcement du contrôle hiérarchique des juridictions par RCN Justice & Démocratie

Dans la ligne directe des recommandations de l'étude RCN J&D « *La justice de proximité au Bas-Congo* », nos équipes sur le terrain ont appuyé les autorités judiciaires dans leur rôle de supervision des juridictions congolaises afin d'assurer l'indépendance et la qualité de la justice. Ces activités sont effectuées en parallèle des formations classiques de magistrats et du soutien matériel et logistique aux juridictions.

Grâce à cette aide, toutes les juridictions et offices du Bas-Congo ont fait l'objet d'un contrôle en 2010 et des rapports ont par la suite été transmis aux autorités compétentes. A l'issue de ces missions, certains cas ont ainsi été portés devant la chambre disciplinaire du Conseil supérieur de la magistrature, qui avait au préalable été pourvu du matériel adéquat par RCN J&D.

Dans un souci de visibilité de ces sanctions, RCN J&D a ensuite organisé au CSM des journées portes ouvertes réservées au personnel judiciaire, aux représentants de la société civile ainsi qu'aux délégués du ministère de la Justice.

Les décisions rendues par la Chambre provinciale du CSM du Bas-Congo constituent un précédent au niveau national et sont un signal fort pour la lutte contre les manquements des magistrats et la restauration de la confiance des citoyens en la justice.

Ce programme est mis en œuvre grâce au soutien de l'Agence japonaise de coopération internationale.

A.L.

¹ Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), institué par la loi du 5 août 2008, a pour mandat la gestion de la carrière des magistrats et exerce un pouvoir disciplinaire sur les juridictions et offices du Parquet.

Cette étude¹ de septembre 2009 a été supervisée et finalisée par les équipes de RCN Justice & Démocratie en RDC et à Bruxelles. Après la présentation des principales conclusions de cette recherche nous vous présenterons une activité qui en découle, l'appui à la Commission Foncière de l'Ituri par RCN J&D.

« Les conflits fonciers en Ituri : De l'imposition à la consolidation de la paix »



L'Ituri a connu une guerre entre 1999 et 2003 qui a fait environ 50 000 victimes et dont une des origines est la lutte pour les ressources foncières. Depuis, l'Ituri est revenu à un état de « ni guerre ni paix » où le calme reste précaire. La résurgence de violences foncières en 2007 et 2009 a conduit à la nécessité d'une investigation fouillée des conflits fonciers dans ce district de la République démocratique du Congo.

La collecte de près d'un millier de questionnaires ainsi que des rencontres avec la société civile et de nombreuses

autorités judiciaires, administratives et politiques a permis d'analyser les conflits fonciers suivant leur localisation, leurs causes, leurs protagonistes, et surtout, les modes de règlements auxquels la population a recours.

Un des principaux constats de l'étude revient à limiter la dimension ethnique des conflits fonciers, élément intéressant dans cette région touchée par une guerre (1999-2003) souvent interprétée comme interethnique. S'il ne faut pas sous-estimer ni le sentiment communautaire dans les tensions qui perdurent en Ituri, ni l'aspect de marqueur identitaire du foncier, l'étude dégage d'autres éléments pertinents qui permettront de mieux cerner la question.

Un autre constat important tient au fait que, le système légal étant largement théorique, il existe de facto un marché des terres où le principe de la propriété individuelle entre en contradiction avec celui de la propriété communautaire. Deux sources concurrentes de légitimité (le premier occupant mythique et le titre foncier) structurent le jeu des mouvements de propriétés en Ituri et le rendent conflictuel.

D'autre part on constate une large méconnaissance de la loi par la population et, pour ceux qui la connaissent, une procédure d'enregistrement des biens longue, complexe, et coûteuse, et rendues par des services administratifs éloignés et défaillants. Notre équipe s'est également efforcée de cerner les perceptions des conflits fonciers par la population. Elle différencie les causes immédiates (jalousie, divagation de bêtes, etc.) des causes structurelles (modernisation, mauvaise distribution des ressources foncières, etc.).

En conclusion, l'inégalité foncière, la défaillance des pouvoirs publics, les contradictions entre systèmes normatifs moderne et traditionnel, l'incomplétude du système foncier congolais, la densification humaine, etc., se conjuguent pour faire de l'Ituri une zone de grande insécurité foncière sur fond de pluralisme juridique.

¹ La collecte des données sur le terrain et les premières analyses ont été menées par MM. Kangulumba, Lapika et Lobho, respectivement docteurs en droit, en anthropologie et en sciences politiques et administratives. L'étude et le rapport ont été financés par l'Union européenne.

République démocratique du Congo

Dans un tel contexte, les auteurs recommandent :

- une vulgarisation de la loi foncière, à travers l'administration foncière, les ONG ou encore la Commission foncière de l'Ituri ;
- l'adoption d'un décret ministériel devant régler les terres des communautés locales, après concertation avec celles-ci ;
- l'appui aux mécanismes locaux de règlement des conflits tant au niveau des structures étatiques (administrations, tribunaux) qu'au niveau des structures informelles (arbitrage, médiation, etc.) ;
- une meilleure concertation entre les différents acteurs du foncier.

En tout état de cause, compte tenu de la gravité, de l'ancienneté et de la complexité de la situation foncière en Ituri, il convient de trouver des solutions innovantes à un problème qui ne peut se résoudre par la seule remise en marche de l'administration cadastrale et la fabrication bureaucratique de droits de propriété. En ce sens, beaucoup d'espoirs reposent sur la Commission foncière de l'Ituri qui, au niveau local, pourrait assurer un rôle pacificateur.

Après avoir connu une phase d'imposition de la paix par des interventions internationales, les Ituriens doivent la consolider de manière endogène, ce qui implique obligatoirement d'apporter une (ou des) réponse(s) au problème foncier.

Le rapport, de septembre 2009, va ouvrir la voie à de telles réponses en présentant une expertise qui irriguera de nombreuses initiatives soutenues par RCN J&D.

A.L



Ariane BOSQUET, « Couleur café », 2007

L'appui de RCN J&D à la Commission foncière de l'Ituri (CFI)

RCN J&D a appuyé dès 2008 la Commission foncière de l'Ituri. Cette commission a pour but d'accompagner les communautés locales en conflit sur des questions foncières vers un processus de négociation afin de rendre possible une résolution pacifique des conflits. De telles solutions ne sont toutefois pas durables et pertinentes sans un appui parallèle aux institutions étatiques. C'est pourquoi RCN J&D a toujours eu le souci de soutenir également les services cadastraux et des titres fonciers, notamment par la construction d'un bâtiment, la fourniture d'équipements et la formation du personnel.

Les conclusions de l'étude sur les conflits fonciers en Ituri menée en 2009 ont amené RCN J&D à renforcer son appui à la Commission foncière en vue d'élargir et de consolider son action : il a fallu amener la Commission au plus près des justiciables, et aider à l'implantation d'antennes locales dans les territoires qui composent le District de l'Ituri. Cette proximité permet une identification plus pertinente des conflits émergents et permet d'y réagir plus rapidement. Durant les deux années de partenariat entre RCN J&D et la Commission foncière, une centaine de conflits fonciers ont été enregistrés et une dizaine de conflits collectifs entre villages ou communautés ont pu être résolus par l'intervention de la CFI, et éviter ainsi des violences. C'est ainsi que fin juin 2010 une mission de la CFI a contribué à résoudre deux conflits qui menaçaient d'embraser le territoire d'Aru. Ils opposaient la paroisse catholique d'Aru aux membres des Adomi, Lami-la et Nyoro, la paroisse occupant des terres de ces communautés au-delà de ses propres parcelles.

Les programmes de « *Gestion et prévention des conflits fonciers* » menés par RCN J&D en Ituri ont été soutenus par le HCR, l'Union européenne, le PNUD et la Coopération belge.

A.L.

Outils de vulgarisation

Au Congo, RCN Justice & Démocratie a réalisé et distribué un grand nombre d'outils de sensibilisation et de vulgarisation juridique. Outre les séries télévisées qui ont été présentées, les productions de RCN J&D comprennent des revues et journaux, des dépliants et des bandes dessinées. Ces publications s'adressent à la population et ont pour but de l'informer sur le fonctionnement du système judiciaire congolais et de rendre le droit plus accessible. Nous vous présentons ici quelques exemples de dépliants et de bandes dessinées. Ces productions, disponibles en français, lingala et kikongo connaissent un vif succès auprès de la population.

Les dépliants RCN J&D sont produits depuis 2003 et visent à améliorer la connaissance qu'a la population des notions de droit de base qui peuvent lui être utiles dans la vie de tous les jours... parce que « connaître la loi peut vous éviter des ennuis »! Par exemple, des dépliants expliquent ce que dit la loi en matière d'héritage, de mariage

civil, de violences sexuelles, d'infractions commises par des mineurs, d'acquisition de terrain, de location, d'arrestation et de détention. Les dépliants sont disponibles en français, en lingala et en kikongo.

VDM.

« Arrêter et mettre un citoyen au cachot Que dit la loi ? »

CE QU'IL FAUT FAIRE OU SAVOIR

1. Tous les Congolais (riches ou pauvres) sont égaux devant la loi.
2. Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie par un jugement définitif rendu par un tribunal.
3. Nul ne peut être poursuivi pour une action qui ne constitue pas une infraction prévue par la loi.
4. Il est conseillé de répondre à la convocation de l'OPJ en se faisant au besoin, accompagner d'un avocat ou d'un défenseur judiciaire.
5. Généralement à l'issue de la 3ème convocation demeurée sans réponse, l'OPJ demandera au mandat d'amener auprès d'un magistrat du Parquet pour arrêter le suspect.
6. Les agents des forces de l'ordre (police, armée,...) n'ont aucun pouvoir pour opérer une arrestation sauf lorsque l'infraction est en train ou vient de se commettre. Sinon ils doivent être porteurs d'un mandat délivré par le Parquet.
7. Après 21 heures et avant 5 heures du matin, les OPJ ne peuvent ni entrer dans les parcelles ni arrêter les citoyens, sauf lorsque l'infraction est en train ou vient de se commettre, ou s'ils ont l'autorisation du Président du TGI.
8. Le suspect ne peut être mis au cachot qu'après avoir été entendu sur Procès-verbal dans la langue de son choix.
10. La garde à vue ne peut excéder 48 heures. A l'expiration de ce délai, la personne gardée doit être relâchée ou mise à la disposition du Parquet.



Connaître la loi peut vous éviter des ennuis

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de FNUD.
Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion de l'auteur et de RCN.

Dépôt légal: P 3.03350 - 57093 /31 Juillet 2003



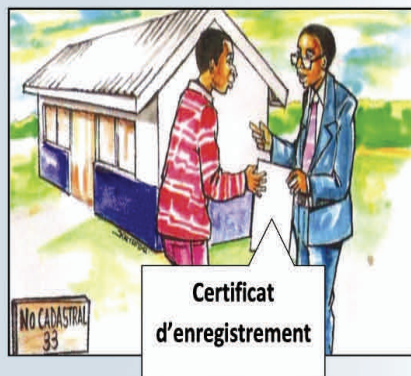
*OPJ: Officier de Police Judiciaire



République démocratique du Congo

« Acquisition d'une terre Connaître la loi foncière peut vous éviter des ennuis »

- Mabele oyo elekisi hectare 200 te, ezali kopesama na Gouverneur ya Province;
- Mabele oyo elekisi hectare 10 te, ezali kopesama na Conservateur ya Mobeko ya kolanda;
- Enquête likolo ya mabele esengeli kotosa yango. Kasi ya kopesa yo mabele, bakotala naino soki ezali ya mutu te. Bakoyeba ndenge ya kosalela mabele na mpe bonene na yango;



- Yango (Enquête wana) ekomamaka polepole;
- Bakotuna mpe Mokambi ya District likolo ya lopango (mabele) wana;

5

- Enquête wana esalamaka na Mokambi ya territoire to ya basali ya territoire.
- Sima ya manso wana nde bakoyebaka soki ya solo eteni ya mabele ezali ya mutu te.

MPO NA NINI KOTOSA MIBEKO YA MABELE :

1. Mpo na kobatela likoki lya Mokolo mabele mpo ya kosalela yango.
2. Mpo na kozua «Certificat d'enregistrement» mokanda oyo ekomisi yo mokolo mabele.
3. Mpo mibeko ezali kopesa etumbu soki ozwi mabele ya moto mosusu.

Maye manso makomami awa, ezali na lialisi ya

RCN
JUSTICE & DÉMOCRATIE

Prévention et gestion des conflits fonciers en Ituri

Na lisungi ya misolo ya Agence Japonaise de coopération Internationale



Agence Japonaise de coopération Internationale

Dépôt légal: 3.0910 - 57.198

6

EBELE YA MAKAMBO YA MABELE MIBEKO OLOBI NINI?

BOZUI MABELE

*Boyeba mibeko mkya motali mabele
(Loi Foncière) ekosalisa yo na makama.*



MABELE MPE NSE YA MABELE EZALI YA L'ETAT

(Article 9 ya 9 ya Constitution mpe Article ya 53 ya Loi Foncière)

Likoki ya kosalela mabele lizali kopesama kaka na Bakonzi baye bazali na makoki yango (Article ya 183); yango ekeseni mwa muke soki ozali na Vile to Mboka.



RCN
JUSTICE & DÉMOCRATIE



1

Outils de vulgarisation

« Frais et amendes devant l'OPJ »

CE QU'IL FAUT FAIRE OU SAVOIR

Exiger la quittance contre tout paiement d'amende ou de frais





Payer une amende transactionnelle devant un OPJ n'implique pas un aveu de culpabilité (Art.9 du Code de Procédure pénale).



La loi prévoit des peines en cas de non respect de ces principes par les OPJ ou par le citoyen



FRAIS ET AMENDES DEVANT L'OPJ

QUE DIT LA LOI ?

(Voir : - Constitution du 18 février 2006
- Code pénal
- Code de Procédure pénale)



Les OPJ, les magistrats du Parquet, les agents de roulage, etc, ne peuvent exiger que des frais et amendes par la loi. Ils ne sont pas autorisés à le faire sous la menace.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière du FNUD.
Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion de l'auteur et de RCN.

Dépôt légal: P 3.033.50 - 57091 /31 Juillet 2003



La vulgarisation du droit par la BD au Congo

En vue de favoriser la connaissance de ses droits par la population congolaise, RCN Justice & Démocratie a produit une série de bandes dessinées en 2003 et en 2005. Chacune des ces bandes dessinées est consacrée à une question juridique susceptible de se poser dans la vie quotidienne des gens.



South Sudan



Sudan

AREA : 2 505 810 km¹

POPULATION : 42,272,435 inhabitants²

GNI PER CAPITA, PPP : \$ 1 220³

GDP Growth : +4, 5 %⁴

HDI : 0,379 (154/169)⁵

ECONOMY : Main wealth are agricultural products like cotton, sesame, peanut, Arabic gum and sugar. Sudan is the first producer of Arabic gum world wide, the third of sugar in Africa and its livestock is the second in Africa. If food safety considerably increased in 2010, because of the favourable rain, 1 million people still need food aid. This situation is the consequence of the price increase and the return of 400 000 refugees after the referendum on independence. Oil exploitation in southern Sudan is also a major income as well as a source of tension between North and South.

POLITIC :

Independence : 9 july 2011

Head of State : Salva Kiir

The comprehensive peace agreement of 2005 planned legislative and national election both in north and south as well as a referendum on the independence of South Sudan.

This agreement put a stop to a 21-year civil war which caused two millions deaths.

JUSTICE : There are four types of court : ordinary, military, special and tribal. Judicial system in the South is less developed than

The geopolitical situation

In April 2010, the much delayed presidential and parliamentary elections took place. This election was part of the Comprehensive Peace Agreement (CPA) signed in 2005. Omar HASSAN AL-BASHIR was re-elected with 68% of the vote as President of Sudan and head of the National Congress Party. Salva Kiir was re-elected with 93% of the vote as President of South Sudan. Although heavy critics from democratic activists and international observers, this election of Salva Kiir was noted to be a "Step One" in the process of secession.

The national elections were planned to be followed by a referendum on self-determination of South Sudan. On 9 January 2011, southern voters decided almost unanimously to secede. In fact, more than 98 percent of southerners voted for independence, according to the Southern Sudan Referendum Commission. Results were immediately accepted by President Omar AL-BASHIR's National Congress Party, while southern President Salva Kiir counselled his people to avoid pre-emptive celebrations. The new Republic of South Sudan is planned to come into existence on 9 July.

Since southerners voted for their independence, fighting has killed more than 800 people and displaced 94,000 according to the UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs. However, a recent upsurge in violence between the Southern army and rebel groups has pushed the numbers to almost 1,000 dead and 100,000 displaced, say officials.

Southern Sudan army, the Sudan People's Liberation Army (SPLA), is fighting with at least seven separate militia groups, among which is the rebellion led by Peter GATDET. The renegade general fought for the north during Sudan's 1983-2005 civil war before joining the Southern army, and then returning to rebellion on 28 March. Another major rebel is the general ATHOR who turned violent after losing the Jonglei state's gubernatorial race to the incumbent governor.

If rebels' official motivation is struggling for "democratic transformation", critics argue that they have little ambition beyond seizing power from the government in order to gain influence ahead of independence.

Insecurity in the South and in the disputed region of Abyei is still raising grave concerns among the international society. On 6 June, a UN report esti-

mated that 96,000 people displaced since the Abyei crisis. This territory is geographically, politically and ethnically shared between North and South, so much that both parties asserted claims over Abyei in April and deployed forces in and around Abyei in breach of the CPA.

On 1 May, in the Abyei territory, a fighting between Sudan Armed Forces elements of the Joint Integrated Units (a troop gathering soldiers from the Northern and Southern armies) and Southern police force aggravated the risk of destabilization.

These tensions on the ground come along with the delay in a separate referendum on Abyei's political future as well as tensions between leaders of the National Congress Party (NCP) and Sudan Peoples' Liberation Movement (SPLM) in Khartoum and Juba, respectively.

Parties agreed that the African Union will elaborate a new political solution in late May concerning the situation in Abyei.

According to international observers, both sides in the conflict committed violations of human rights. Human Rights Watch (HRW) deems that Southern Sudan's government should no longer tolerate crimes against civilians by either side. In order to establish a sustainable peace, the government "should demonstrate its commitment now with a prompt and thorough investigation into human rights violations in Upper Nile" Africa coordinator at HRW said.

Furthermore, Omar AL-BASHIR is charged of genocide, war crimes and crimes against humanity by the International crime Court. Sudan has decided not to ratify the 2005 amendments to the Africa, the Caribbean and the Pacific (ACP)-European Union (EU) Cotonou Partnership Agreement (CA). Indeed, 2005 amendments added the fight against impunity and promotion of criminal justice through the International Criminal Court (ICC) established by the Rome Statute. Thus the European Commission could not distribute the €300 million pledged at the May 2008 Sudan Consortium for the period 2008-2013 whereas a large portion of the funds is allocated to support the Government of South Sudan.

⁵ UNDP, HDR 2007/2008

¹²³⁴ World Bank, 2009

In 2007, RCN Justice & Démocratie and the NGO Avocats Sans Frontières (ASF) have conducted a common study on "Equal Access to Justice in Southern Sudan". The resulting report (Assessment Report 2007) was written by Renaud Galand and Chantal Van Cutsem and has helped to shape RCN J&D's program in Southern Sudan. The following extract of this report sheds an interesting light on the recent production of law handbooks by RCN J&D in Southern Sudan. Indeed, it underlines the great need for "on-the-spot" professional training of the legal actors.

« *Equal Access to Justice in Southern Sudan* »



Equal Access to Justice in Southern Sudan Assessment Report 2007



"Although there is strong political will in Southern Sudan to institute a system of justice based on common law with English as the main working language, the transition from a Sharia-based to a secular common law-based system, and from Arabic to English appears to be difficult to achieve on the short term. South Sudan is a fledgling state in the process of being built and there is little to fall back on in terms of experience or institutional memory. ...

The number of potential recruits for the legal system with specialized skills or a professional legal background is insufficient. Those that were recruited often have insufficient knowledge of both the common law system and (legal) English. They have been trained in the Islamic system in Khartoum in Arabic. There is a need for professional training of all legal actors, but no legal education is currently provided locally in the South. ...

Last but not least, there is no culture of legal representation in the courts."

VDM.

Belgique

« Si c'est là, c'est ici »

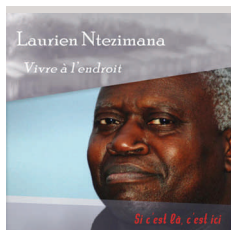
Depuis 2006, RCN Justice & Démocratie met en place un projet radio afin de raconter des récits de vie remarquables de citoyens des pays où RCN Justice & Démocratie est engagé, pour susciter chez l'auditeur, la conscience de citoyen et le désir d'être acteur dans le monde à partir de sa réalité personnelle. Le « revivre ensemble » se construit ici à partir du récit individuel (re)connecté au récit collectif.

Toutes ces personnes ont quelque chose de commun ; elles ont vécu une crise, judiciaire ou politique, et elles ont rebondi ; elles ont produit un discours, une réponse face à cette crise et les émissions racontent leur reconstruction, leur parcours, leur volonté de sortie de crise. Du génocide au Rwanda en 1994, de la crise burundaise de 1993 qui perdure encore aujourd'hui, des guerres civiles au Congo, et bientôt de la crise sud-soudanaise et autres...

Toutes ces personnes sont nées dans les années 60, une période politiquement très chargée dans les Grands Lacs, puisque les décolonisations et les indépendances ont souvent émergé dans la violence et le sang ; dès leur plus jeune âge et jusqu'aujourd'hui, ces personnes ont vécu dans des contextes vulnérabilisés, où les sociétés sont déchirées et toujours plus affaiblies par les crises qui les secouent.

Comme des guides, ces penseurs se livrent à nous.

Pascaline ADAMANTIDIS,
Responsable des programmes Belgique.



Théologien et sociologue rwandais, **Laurien NTEZIMANA** a sauvé beaucoup de gens pendant le génocide, ce qui l'a d'ailleurs sauvé lui-même. Ce qu'il raconte est dur mais la force qu'il transmet encourage ; sa parole est profonde et son engagement réel ; d'un chaos qui dépasse l'entendement, il est parvenu à faire émerger des pistes éclairantes par rapport à la notion de crise ; pour lui, pour moi, pour les Rwandais, pour les auditeurs, pour chacun.

Laurien nous livre ici un récit qui interroge, qui émeut, qui bouscule et qui affine incontestablement notre imaginaire face à la notion de chaos et à la posture constructive qui peut s'en dégager. Il nous aide à mieux nous comprendre nous-mêmes et nous ouvre des pistes d'introspection de

qualité face à un monde dans lequel nous semblons parfois nous perdre.

Dramaturge burundaise, **Marie-Louise SIBAZURI** écrit ; elle joue ; elle conte ; elle danse. Scénariser la guerre pour mieux la comprendre, jouer la crise pour en sortir : des feuilletons radiophoniques destinés aux réfugiés burundais du Burundi et de Tanzanie, des pièces de théâtre en pleine guerre civile à Bujumbura dans les années 90, des contes pour les enfants...

Dans cette émission, c'est une force et une douceur qui se dégagent ; c'est le récit d'une femme, ponctué d'histoires terribles, qui remuent et émeuvent ; c'est une parole posée, qui sort du fin fond de son ventre. La sérénité qui se dégage de ce portrait est paradoxalement provocante ; et nous, que pouvons-nous produire face à nos propres crises ? En partant de la crise burundaise de 1993, elle nous confie ici des clés indirectes d'une réflexion sur la place de l'art dans la résolution des conflits.



Jean BOFANE est un écrivain congolais. L'histoire congolaise l'a obligé maintes fois à quitter son pays ; mais toujours il y est revenu. Défenseur des valeurs universelles de paix et de dialogue, Jean habite à Bruxelles aujourd'hui et sillonne les écoles et les lieux de réflexion afin d'ouvrir des espaces de construction, par des ateliers d'expression et d'écriture notamment.

Au sein de cette émission, nous avons aussi intégré deux de ses textes, dans un format un peu particulier ; dans les studios d'Olivier Rutten, Jean a enregistré « *La faim* » et « *La conscience politique* » sur la musique de Daniel Stokart. Cette expérience étonnante, à l'instar de la danse *ndombolo*, nous fait danser d'un pied à l'autre, en balançant entre un Congo magnifique et un Congo désespérant.

Economiste de formation, **Marie Goretti MUKAKALISA** est une rwandaise exilée. Après un parcours chaotique suite au génocide au Rwanda, elle se réfugie d'abord en Belgique. Aujourd'hui réfugiée à Niort, dans le sud-ouest de la France, elle vit avec ses deux enfants et son mari. C'est dans cette ambiance joyeuse, dans cette famille reconstituée, qui grouille d'enfants de tout âge et de toutes couleurs, que Marie m'a dévoilé son histoire. Son portrait, c'est la pluie. Cette pluie qui va et qui vient, et qui rappelle étrangement les mois d'avril au Rwanda. C'est le récit d'une femme mariée à l'époque du génocide avec un militaire ; une femme obligée de fuir, dormant dans les voitures ou dans les *sheetings* des camps de réfugiés congolais. C'est « *cette chose qui court avec un enfant à la main et un autre dans le dos, un thermos de bouillie pris au vol et qui se cache* »... C'est aussi une douceur, une force tranquille, une tendresse et une émotion troublantes.

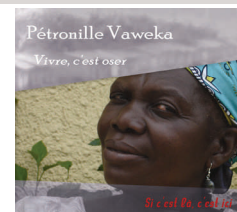




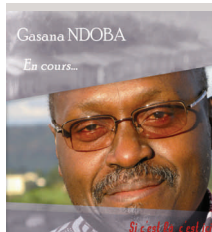
Antoine Kaburahe
Vivre, c'est transmettre

Antoine KABURAHE est journaliste burundais. Sur les traces de son père il devient journaliste, accompagne les premières élections démocratiques et assiste impuissant à l'assassinat de Ndadaye en 1993. Il travaille dans ce contexte où la mort est omniprésente et la violence devenue quotidienne ; « la vie est alors un contrat de 24h renouvelables »... Il réalise soudain que sa liberté, suite à un article, est menacée. Il prend peur et se réfugie en Belgique. Rentré au pays, il monte désormais son propre journal modéré. Antoine, c'est un militant pour une liberté de la presse ; c'est un membre actif de la diaspora lorsqu'il revient ; c'est un journaliste plein d'espoir qui incarne l'histoire douloureuse du Burundi qu'il chérit. L'émission est poignante et poétique parce qu'elle retrace des histoires dans l'Histoire qui permettent d'appréhender les acteurs et les enjeux d'un autre Burundi.

Femme politique congolaise, **Pétronille VAWEKA** est Commissaire de District de l'Ituri. Pétronille, lorsqu'elle entend des tirs, ne se contente pas de décrocher son téléphone; elle va sur le terrain, cherche les combattants, leur parle, récupère les armes et rentre à la maison. Malicieuse et têtue, elle accepte d'être imparfaite et ne cache pas ses frustrations ; elle parle avec son cœur et force le respect. Cette émission montre à quel point la politique est une affaire d'humains ; la gestion des différentes communautés dans la « cité », la cohabitation possible de contradictions ; c'est un enseignement immense qu'elle nous transmet à travers son courage, sa ténacité et sa rage de vie.



Pétronille Vaweke
Vivre, c'est oser



Gasana NDOBA
En cours...

Gasana NDOBA est philologue de formation, reconnu aujourd'hui comme un grand militant des droits de l'homme au Rwanda. Gasana, c'est le symbole de l'homme rwandais – résidant en Belgique en 1994 - impuissant face à l'apathie de la communauté internationale pendant le génocide du Rwanda. A Bruxelles, il recevait des fax, des lettres, des appels au secours ; il tirait des sonnettes d'alarme dans tous les sens sans que personne ne bouge. Représentant du collectif des victimes et assistant les parties civiles au procès des *Quatre de Butare* à Bruxelles en 2001, Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme au Rwanda, ou encore chargé de cours à l'Université Nationale du Rwanda aussi, Gasana est d'abord un homme simple, paradoxalement serein. Il inspire la confiance que nous tenterons de refléter dans ce septième portrait.

Pie NTAKARUTIMANA est un militant des droits de l'homme au Burundi. En 1993, sa famille est décimée et il commence alors son combat de défense des droits humains. J'ai découvert un homme calme et souffrant, enthousiaste et croyant. A la fois sombre et lumineux, je l'ai enregistré les nuits, lorsque Bujumbura s'endort. Dans cette ambiance nocturne, Pie va nous dévoiler son histoire ; ses relations avec les criminels de sa famille, la difficulté des circonlocutions burundaises, ou encore les raisons obscures d'un conflit larvé depuis des années. Nous ne tarderons pas à vous présenter cette belle personne qu'est Pie, dans ses rapports complexes et fins avec la justice, qui nous décale dans notre manière de penser le monde au quotidien.



Pie Ntakarutimana
En cours...



Thong Hoeung ONG
Vivre, c'est comprendre

Ecrivain cambodgien, **Thong HOEUNG ONG** a survécu aux camps de rééducation politique sous le régime des Khmers Rouges. Après un génocide d'une barbarie indicible, il est devenu archiviste au camp S21, transformée petit à petit en lieu de mémoire. Il raconte le piège dans lequel il est tombé, refusant de croire à l'innommable. Il tente de comprendre l'endoctrinement politique en questionnant sa propre liberté, qu'on ne peut sacrifier au nom de l'Histoire. Aujourd'hui, trente ans après le génocide cambodgien, un Tribunal International mixte vient d'être mis en place pour juger les responsables Khmers Rouges. Thong Hoeung est l'un des témoins de ce grand procès et son livre « j'ai cru au khmers rouges » en est un document clé.

Jasmina MUSABEGOVIĆ est une écrivain bosniaque ; du haut de sa « tour » à Sarajevo, encore criblée de balles et d'obus, elle se livre. Son existence bouleversée par deux guerres ; le génocide aux portes de l'Europe ; le plus long siège de la guerre moderne. Un siège militaire meurtrier qui a ghettoisé la ville et ses gens pendant quatre ans ; un massacre indicible ; le silence de la communauté internationale. Engagée pleinement dans la vie culturelle de Sarajevo, elle écrit pour essayer de « montrer et d'un peu comprendre ». C'est son histoire et ses questions sur la nature brute de l'homme qu'elle partage ici.



Jasmina Musabegović
Vivre en cercle



Pierre VINCKE
Vivre, c'est douter

Juriste, acteur, metteur en scène, **Pierre VINCKE** est aussi le directeur de RCN J&D depuis plus de dix ans. Après une enfance passée au Congo « belge » et un retour brutal en Belgique peu après l'indépendance, il entame des études de droit qu'il abandonne au profit d'une carrière théâtrale. Il reprendra ses études bien plus tard, pour s'engager dans la défense de la valeur de la justice. Aujourd'hui, il continue de prendre part à la (re)fondation d'une justice proche de ses gens, en liant l'art et la politique, le théâtre au droit et l'humain à la vie. C'est l'espace vide de la Chapelle des Brigittines à Bruxelles, que Pierre a choisi pour douter avec nous. Pour réveiller le passé, endosser l'histoire, ce qui nous (re)lie, ce qui nous expose, ce qui nous élève. Que pouvons-nous savoir de nous-mêmes ? C'est la posture « d'un Belge, qui n'a pas vécu le génocide », et qui s'interroge.

Pascaline ADAMANTIDIS

Film

Les films sont également des outils essentiels dans les activités de RCN J&D. Nous vous présentons ici une production qui a contribué d'une manière ou d'une autre au développement des actions de RCN J&D ou à leur visibilité.

« Dits de Justice »

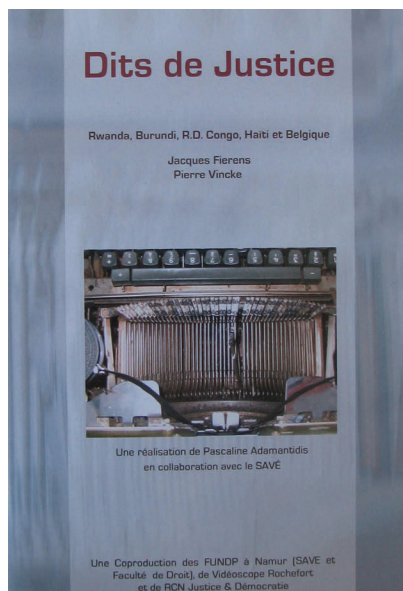
Pour fêter ses dix ans, RCN Justice & Démocratie a produit un film en - 2005 - qui interroge cinq réalités différentes avec la même question : « Comment vivre le droit ailleurs » ?

Le film s'inspire des actions menées par RCN J&D sur le terrain pour y répondre. Au Rwanda, nous parcourons l'histoire de l'impuissance initiale de la réponse judiciaire et des mécanismes qui ont été mis en place pour accélérer la gestion du contentieux du génocide ; nous retrouvons aussi les Rwandais en exil en Belgique et la manière dont RCN J&D a tenté de se positionner face au climat de méfiance d'une diaspora divisée ; en RD Congo, c'est la conciliation du droit et de la coutume qui est interrogée ; nous approchons le rôle de la société civile dans la construction de la justice burundaise ; en Haïti enfin, nous retournons sur les traces du Bureau d'Assistance Juridique après six ans d'absence de RCN J&D sur ce terrain.

Nous avons choisi des angles d'approches différents pour chaque contexte et nous avons tenté d'en faire émerger une transversalité : Comment asseoir le discours de RCN Justice & Démocratie et son identité ? Qu'avons-nous fait ? Que pouvons-nous en dire ?

RCN Justice & Démocratie s'est donc associé aux Facultés de Droit de l'Université de Namur afin de coproduire ce film, avec la condition d'intégrer à ce documentaire une dimension pédagogique qui interroge le rôle du droit. Quelle est la demande de justice auprès de tous les acteurs qui participent à la reconstruction d'un état de droit après un conflit ? Comment pensent-ils la justice ? Comment la construisent-ils ? On dépose donc. Et on invite à voir.

Entendre. Comprendre. Entendre le chef coutumier dans les forêts chaudes et humides du Bas-Congo, les magistrats des petits tribunaux de paix, la Présidente de la Cour suprême du Rwanda, le détenu en aveux de retour sur sa colline, un psychothérapeute, les *Bashigantahe* burundais, des acteurs de la troupe de théâtre de RCN J&D au Burundi, les responsables du BAJ en Haïti, un détenu haïtien innocenté, des Rwandais exilés en Belgique, etc.



Nous avons donc tenté, avec la mosaïque de paroles, de structurer un puzzle existant, de raconter une histoire à plusieurs voix qui puisse avoir du sens. Essayer de respecter la parole d'autrui et valoriser ces hommes et femmes qui construisent leur système de justice, qui pensent et qui agissent, brandissent le droit comme un rempart contre l'impunité mais également le questionnent pour le concilier avec leurs propres pratiques.

Même si les chapitres du film se déroulent rapidement, ils donnent un aperçu très concret des actions de RCN J&D sur les terrains. Le film est optimiste. Si la justice permet aux individus de devenir des sujets de droit, notre génération marquée par l'exclusion, la mondialisation et le déséquilibre des forces en présence se doit de représenter une utopie concrète et créatrice, en proposant ce type de projet pour un avenir porteur d'espoir. C'est une réalité mise en marche, complexe, qu'il faut renouveler. Le film montre que l'on peut construire. Il montre que des acteurs nationaux s'unissent au sein d'actions collectives et de développement afin qu'ensemble, conscience et liberté créent la responsabilité d'une justice plus proche des gens.

Pascaline ADAMANTIDIS,
Responsable du programme Belgique.

L'ensemble de nos publications est disponible sur demande
(info@rcn-ong.be)



Ariane BOSQUET au Mali

Aux portes du Mali

Ariane Bosquet a réalisé les peintures présentées dans le bulletin. Artiste plasticienne belge, elle est une peintre amoureuse de la matière et plus précisément de celle altérée par l'érosion du temps qui passe. Originaire de Bruxelles, elle a séjourné pour la première fois au Mali en juillet 2008 pour une résidence d'artistes d'un mois. A l'époque, elle avait effectué un travail sur le thème des portes qu'elle avait photographiées tout au long de son voyage. De vieilles portes en bois, en tôle, en fer, patinées par le temps. En récupérant de vieilles tôles rouillées, elle s'est mise à explorer ce nouveau matériau pour arriver à des œuvres incorporant ses matières travaillées à même la tôle, et s'éloignant de plus en plus du thème de la porte... : confondre la rouille du temps avec ses matières pour ne faire plus qu'un, ne sachant plus où l'un se situe par rapport à l'autre, toujours à la recherche de l'empreinte du temps qui passe sur les choses de la vie.

Pour son 4^{ème} séjour au Mali, elle récupère, travaille et assemble le métal érodé, les papiers et les tissus usés, les vieux grillages qu'elle mélange cette fois-ci au banco orangé, à la latérite rouge et au sable de la dune de Koundou du village dogon où elle a séjourné. Elle offre une série d'œuvres puissantes, sensibles et inédites évoquant les paysages dogons.

Parallèlement à son travail de plasticienne, elle a créé une petite association « *Bolokoni Nyèndjè* » qui signifie en bamanan la fête, la magie avec les doigts. Il s'agit d'ateliers de peinture pour enfants qu'elle donne dans des écoles du pays dogon et qui leur permet d'être à l'initiative de la décoration de leurs classes (fresques sur les murs, gouaches sur papier, etc.). Guidés par l'artiste, ils ont donné libre cours à leur imagination et ont fait de leurs lieux d'apprentissage un endroit coloré à l'image de leur environnement et de leur culture.

Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou remarque, veuillez nous contacter à l'adresse :

bulletin@rcn-ong.be

RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE

Avenue Brugmann, 76
B-1190 Bruxelles
Tél. : +32(0)2 347 02 70
Fax : +32(0)2 347 77 99
Mail : bulletin@rcn-ong.be
Site : www.rcn-ong.be

BULLETIN TRIMESTRIEL N°36

Éditeur responsable
Pierre Vincke

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente
Julie Goffin

Administrateurs
Philippe Lardinois
Emmanuel Klimis
Charlotte Van der Haert

BAILLEURS DE FONDS

<i>Belgique :</i>	Service Public Fédéral des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement ; Gouvernement de la Communauté Française
<i>Japon :</i>	Japanese International Cooperation Agency
<i>Allemagne :</i>	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)
<i>Union Européenne :</i>	Commission Européenne
<i>Nations Unies :</i>	Programmes des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; United Nations Development Fund for Women (UNIFEM)

RCN Justice & Démocratie est membre du consortium





Votre soutien ici nous aide à faire la différence là-bas

TOUT DON SUPÉRIEUR A 40 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT
COMPTE N° 210-0421419-06 ; Avec la mention « Don »
BIC = SWIFT : GEBABEBB
IBAN : BE85 2100.4214.1906

www.rcn-ong.be